



**LE DIALOGUE NATIONAL COMME OUTIL DE PREVENTION ET DE
RESOLUTION DES CONFLITS EN AFRIQUE**

Sous la direction du Dr Adjaratou Wakha AIDARA NDIAYE

Chercheurs : Mme Odile Tendeng

Mme Ndeye Amy Ndiaye

Grant number: SG-463-15

**Project title: Regional Dissemination and Dialogue on Senegal's Assises
Nationales and other National Dialogue Mechanisms**

Novembre 2015

SOMMAIRE

I/ Le dialogue social en Afrique, une pratique ancestrale

A/ L'esprit de l'Arbre-à-palabre dans les traditions africaines

B/La palabre, un cadre de dialogue structuré et efficace

II/ Le dialogue social à l'épreuve de la pratique dans l'Afrique des grands Lacs et du centre

A/ Le dialogue en Afrique dans la région des grands lacs

- Le dialogue institutionnalisé du Rwanda

- Le Congo et les échecs de tentative de dialogue national

-Le Burundi renoue avec les démons de la division

B/ Le dialogue national en Afrique central : le Tchad

III/ Le Dialogue comme outil de résolution des conflits en Afrique de l'Ouest

A/ L'expérience sénégalaise du dialogue national (sous réserve du rapport des assises)

B/La Côte d'Ivoire où les défis d'une réconciliation nationale

C/ Le dialogue national, un outil plus que nécessaire pour arriver à une stabilité définitive au Mali

D/ Le Bénin et l'expérience d'une action collective pour une transition politique en « douceur »

E/ La Guinée et les expériences de dialogue comme outil de prévention et de gestion de conflits

E/ La vertu du dialogue : l'expérience du peuple Burkinabè

IV/ LES EXPERIENCES DE DIALOGUE DANS LES PAYS AFRICAINS NON FRANCOPHONES : LE CAS DE L'AFRIQUE DU SUD ET DE LA GUINEE BISSAU

A/La voie du pardon et de la réconciliation par le dialogue. Le modèle Sud-Africain

B/ Instabilité politique chronique, les difficultés de poser un dialogue inter-Bissau-Guinéen

V/ Le rôle des femmes dans les dialogues nationaux : l'expérience des femmes de la Casamance et du fleuve REFMAP

A/ Les femmes face au conflit en Casamance

B/ Les mouvements de femmes : le cas du Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix (REFMAP)

LE DIALOGUE NATIONAL COMME OUTIL DE PRÉVENTION ET DE RÉSOLUTION DES CONFLITS EN AFRIQUE

Le continent africain reste aujourd'hui encore en proie à de nombreux conflits qui constituent une entrave sérieuse à son développement. Pour cette raison, il paraît nécessaire d'engager un processus de réflexion afin de faciliter l'effectivité des mesures de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Cette tâche ne pourra pas être menée à bon terme si nous ne retournons pas dans les valeurs culturelles africaines pour comprendre comment les ancêtres essayaient de prévenir et de résoudre les conflits qui naissaient inéluctablement entre les royaumes, les familles et/ou les tribus.

La compréhension des mécanismes de gestion et de règlement des conflits passe nécessairement par la connaissance de l'environnement, du territoire et des coutumes des populations qui lui sont attachées. C'est l'ensemble de ces éléments ainsi que leurs interactions qui permettront de cerner globalement le mécanisme efficace capable de constituer une arme de dissuasion, de prévention et de résolution des conflits.

Une observation des *us* et *coutumes* semble démontrer qu'en Afrique, depuis longtemps, tout acteur qui veut intervenir dans le règlement ou la prévention des conflits doit privilégier le dialogue. Ceci constitue un outil majeur de gouvernance car il permet d'édicter des règles ou mécanismes de prévention et de règlement des conflits sociaux.

I/ Le dialogue social en Afrique, une pratique ancestrale

Le terme dialogue qui vient du grec est composé de deux entités : dia- et logos qui signifient respectivement « entre » et « parole, discours, raison » une parole donc partagée entre plusieurs personnes ou groupe de personnes. Comme l'étymologie l'indique, le dialogue fait appel à la raison, à l'écoute active qui permet de suivre une pensée pour en entendre l'essentiel, traduire les émotions et les peurs. Le but ultime dans ce type d'exercice de communication, n'est pas d'avoir raison sur le récepteur, mais, dans une complémentarité des points de vue, rechercher ensemble et de manière désintéressée le consensus si ce n'est la vérité.

Ce type de dialogue est connu dans beaucoup de sociétés traditionnelles africaines. Il était l'instrument qui permettait de rééquilibrer les sociétés chaque fois que des crises ou des conflits menacent les fondements de la famille ou de la communauté. Dans cet exercice de dialogue c'est la cohésion du groupe qui est recherché ou la remise en marche d'un système politique jugé défaillant.

Au début des années 1990, sous le vocable de dialogue national souverain ou de conférence nationale, le dialogue entre les différentes forces vives des nations a pu, avec plus ou moins de bonheur, permettre une transition d'un système à un autre. Le processus de démocratisation

enclenchée par ces « Conférences Nationales Souveraines » a permis donc l'instauration du multipartisme, du pluralisme politique (dans beaucoup de pays le monopartisme a cédé la place au pluripartisme), syndical et une réorientation, voire une orientation de l'économie, l'organisation d'élections pluralistes, la rédaction de nouvelles constitutions tenant compte de l'aspiration du peuple. Ce fut ainsi au Bénin, au Congo, en République Démocratique du Congo, au Gabon, en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, au Togo, au Niger, au Mali, etc.

Dans ce vent de démocratisation qui soufflait en Afrique, les organisations de la société civile ont émergé et ont porté la revendication sociale. Pour les besoins de ce rapport, nous allons nous pencher sur le cas du Bénin, de la Guinée, celui tout récent du Burkina Faso etc.... Le Bénin, pour avoir été le premier pays à expérimenter en 1990 cet outil qui se veut consensuel ; l'histoire politique de la Guinée, sans être similaire à celle du Bénin, présente bien des similitudes. La Guinée a expérimenté dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité un cadre de dialogue national dans lequel la société civile a joué un rôle considérable. Le Burkina Faso, dernier modèle en date. Malgré la violence qui a accompagné le départ du Président Compaoré et le dernier coup de force tenté par les éléments de l'ex-RSP, la situation aurait pu être pire si des autorités traditionnelles et religieuses ne s'étaient pas engagées dans la médiation. Il en sera de même pour d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique non francophone et pourquoi pas de l'implication des femmes en tant qu'acteurs dans les processus de dialogue.

Étudier donc, la culture traditionnelle dans l'optique de la prévention et de la résolution des conflits en Afrique, c'est situer le dialogue et la culture de la paix dans son champ d'action historique et remarquer que dans leur souci de prévention et de résolution des conflits, les peuples africains ont toujours accordé une importance capitale aux procédures de négociation et de dialogue. D'ailleurs c'est dans cette perspective que nous pouvons nous rappeler de l'esprit de *l'arbre à palabre*.

A/ L'esprit de l'Arbre-à-palabre dans les traditions africaines

Étymologiquement, le mot palabre vient de l'espagnol "*palabra*" et a le sens de parole, de discussion. En tant que cadre d'organisation de discussion, d'expression d'opinions, de débats contradictoires, de conseils, de négociation et de critique positive, l'arbre à palabre constituait un lieu de déploiement de mécanismes divers de dissuasion et d'arbitrage. En ce sens, elle a toujours constitué un cadre idoine de résolution des conflits en Afrique noire.

L'institution de l'arbre à palabre comme le lieu privilégié de résolution et de prévention des conflits n'est pas fortuite. En effet, la société africaine est foncièrement ancrée dans la tradition de l'oralité qui constitue l'expression la plus évidente de la vitalité d'une culture de paix, de discussion et de dialogue¹.

¹ Thierno Bah, "Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire", in les fondements endogènes d'une culture de la Paix en Afrique, les mécanismes traditionnelles de résolution des conflits en Afrique, UNESCO, Paris 1999.

La palabre se caractérise par sa sacralité. Les échanges, les discussions et les négociations qui s’y manœuvrent sont teintées de proverbes, paraboles, contes, généalogies et de mythes. La palabre est ainsi source de riches enseignements. De ces discussions jaillissent des leçons de morale, des avertissements, des mises en garde et des recommandations.

L'originalité de la palabre à l'africaine² réside en sa finalité impartiale et neutre. Dans le déroulement des dialogues, ses acteurs prônent, dans leur démarche, la pondération, le compromis et la concorde. La palabre est un art qui permet d’arriver à une solution en cas de conflit. Elle peut jouer également, un rôle dans la prévention de potentiels conflits. L'objectif de la palabre n'est pas de juger ou de condamner une partie. Comme le rappelle le Professeur Bah, " *La palabre apparaît plutôt comme une logothérapie qui a pour but de briser le cercle infernal de la violence et de la contre-violence afin de rétablir l'harmonie et la paix*³". En effet, ce qui est recherché à travers l'institution de la palabre c'est le consensus pacifique, l'entente cordiale, la compréhension, l'esprit de dépassement.

Il est connu qu'en Afrique de l'Ouest, particulièrement chez les Dongo, au Mali, en cas de conflit, " *les deux parties partagent les responsabilités, la considération suprême étant le maintien de la tranquillité interne, au terme d'un pardon mutuel*⁴". De même, dans des pays comme le Dahomey, actuel Bénin, la plupart des conflits se réglaient sous l'arbre à palabre avec une forte implication des sages du village qui étaient les acteurs inclusifs d'un dialogue social sincère et constructif⁵. Ce qui nécessite, en pratique une diplomatie, un art de dialogue permanent et fécond avec toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, comme toute institution, la palabre est régie par des règles précises. En tant que cadre de dialogue permanent, de prévention et ou de résolution des conflits, la palabre est gouvernée par des principes rigides.

B/La palabre, un cadre de dialogue structuré et efficace

La palabre est une institution très organisée. Les règles sont précises et permettent toujours d’arriver aux finalités. Pour ce faire, dans les palabres, les participants et les acteurs des causeries et débats qui s’y déroulent doivent justifier d’une très grande expérience. C'est ainsi, que les vieux y jouaient un rôle prépondérant.

² Les pays africains ne sont pas les seuls à pratiquer la palabre. Les entreprises japonaises pratiquent le ringesei, une sorte de palabre permanente mettant en vue dans l'entreprise un consensus provisoire de coopération et une interaction négociée et temporaire

³ Thierno Bah, "Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire", in les fondements endogènes d'une culture de la Paix en Afrique, les mécanismes traditionnelles de résolution des conflits en Afrique.

⁴ Dieterlen, G, et Fortes, M, "African systems of Thought", London, Oxford University Press, 1965.

⁵ Dans le sud Gabon, on trouvait les sociétés secrètes initiatiques qui demeuraient les derniers réceptacles, les gardiennes de traditions transmises de génération en génération. Les populations, dans des zones géographiques déterminées, perpétuaient ces traditions au sein des sociétés secrètes qui étaient et sont encore l'expression d'un fond traditionnel commun même s'il s'exprime dans la diversité. Elles enseignaient une sagesse dont les préceptes utilisés par les chefs traditionnels nourrissaient le dialogue nécessaire à la résolution de tout conflit. Ces préceptes que sont la tolérance, l'acceptation de l'autre, le souci du compromis étaient à la base du succès de toute négociation. V. Monique Mavoungou-Bouyou, Les mécanismes culturels de prévention et de résolution des conflits dans les sociétés précoloniales au sud du Gabon : les pratiques traditionnelles in dialogue interculturel et culture de la paix en Afrique centrale et dans la région des grands Lacs, Tome 2, UNESCO, 2005.

Les vieux, considérés comme des sages étaient les principaux acteurs ou médiateurs dans les palabres. Ceci se justifie aisément si l'on se rappelle de la célèbre citation de Amadou Hampathé Bah, « *En Afrique, un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle* ». Grâce à leurs connaissances des proverbes africaines, leur vécu et leur sagesse, les vieux étaient incontournables dans l'animation des palabres. Les populations leur vouaient du respect et d'une estime considérable.

Partout en Afrique noire, on retrouve à quelques nuances près, la même conception de la palabre, considérée comme un phénomène total, dans lequel s'imbriquent la sacralité, l'autorité et le savoir, ce dernier étant incarné par les vieillards qui ont accumulé, au fil des ans, sagesse et expérience⁶. C'est dire alors que la palabre était bien structurée et obéissait à des conditions strictes. Chez les Beti du sud du Cameroun par exemple, pas moins de six conditions et modalités constituent un préalable à toute palabre : où, quand, qui, quoi, pourquoi, comment⁷? Le nkul (tambour fait d'un tronc d'arbre évidé) annonce à tous les villages environnants, la tenue de la palabre (ekwaneayôn)⁸.

Cependant, la place accordée aux vieillards ne remet pas en cause l'implication de toutes les générations et les catégories sociales. Les riches, les pauvres, les femmes et les jeunes, tous avaient leurs mots à dire et leur opinion à partager. La palabre est en principe ouverte à tous, c'est un cadre d'expression sociale et politique de grande liberté⁹. Parlant des palabres africaines, l'ancien président sud-africain, Nelson Mandela, a écrit dans son autobiographie : « Tous ceux qui voulaient parler le faisaient. C'était la démocratie sous sa forme la plus pure. Il pouvait y avoir des différences hiérarchiques entre ceux qui parlaient, mais chacun était écouté ».

Ainsi, grâce à sa richesse, son pragmatisme et ses techniques, la finalité de la palabre était très souvent atteinte. Les acteurs arrivaient souvent à conclure un compromis entre les belligérants. Pour ce faire, des décisions allant dans le sens de régler définitivement ou progressivement le conflit étaient prises et pour mettre en œuvre ces décisions, on recourait souvent à la médiation.

Les médiateurs étaient choisis ou désignés en fonction de leur âge, c'étaient des vieillards, des anciens, des notables. D'après Fweley Diangitukwa, dans le choix des médiateurs, le critère de la sagesse prévalait ainsi que celui de la connaissance de l'histoire de leurs clans, de leurs lignages mais aussi des clans et lignages des groupes en conflit¹⁰.

⁶Lanciné Sylla, "Démocratie de l'arbre à palabre et bois sacré (Essai sur le pouvoir parallèle des sociétés initiatiques africaines)", Annales de l'Université d'Abidjan, Série D, t.13, 1980.

⁷ Le palabre obéissait à des préalables. Les discussions se passaient pacifiquement dans le respect mutuel avec à l'arrière-plan une recherche de consensus. Pour ce faire, l'écoute active est valorisée, car c'est elle qui facilite le dialogue et qui assure le consensus. En cas de difficulté, les sages, présumés neutres et savants sont consultés pour régler les différends.

⁸Jean Louis Mbengue, "Résolution des conflits et promotion de la paix chez les Beti du sud Cameroun", Monographie historique, séminaire de doctorat, Université de Yaoundé I, 1995.

⁹Parfois cependant, pour des raisons de confidentialité, les jeunes enfants et les femmes réputées bavardes (Ekobôkobô) en sont exclus.

¹⁰Fweley Diangitukwa, la lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres, Revue gouvernance été 2014. Le rôle des médiateurs consistait à faire entériner les décisions émanant des négociations entreprises par le

À l'époque contemporaine, il est heureux de constater que des conflits majeurs en Afrique sont en train d'être traités dans un contexte de dialogue selon les procédures ancestrales de négociation et de restauration de la paix. Les vertus de la palabre ont également inspiré la volonté de formulation d'un nouveau type de gouvernance, qui a accompagné le processus de démocratisation dans de nombreux pays africain (Bénin, Congo, Gabon, Tchad, etc.). En cela, on peut voir dans les conférences nationales souveraines, comme une réinvention de la palabre africaine dans un contexte de modernité.

II/ Le dialogue social à l'épreuve de la pratique dans les pays africains

Le dialogue est sans aucun doute une tradition africaine car étant ancrée dans la culture noire. Ainsi, tout au long des siècles même si les méthodes ont évolué et ont changé avec le temps, le dialogue est revenu sur d'autres formes en s'imposant comme un mécanisme, un outil de résolution et/ou de prévention des conflits. Seulement, il faudra avouer que s'il a réussi dans bien des cas, il a connu des limites dans d'autres cas. Ce d'autant plus que le combat pour la paix n'est jamais gagné d'avance. Il demeure continu et progressif car que d'énormes enjeux, il se bute.

Seulement et comme le reconnaissent les sages africains, la maturité d'un peuple s'évalue, non pas au nombre de tragédies qu'elle a connues mais à la manière dont le peuple s'y prend pour les gérer pacifiquement sans heurts ni combats. Il est symptomatique de constater que le dialogue à l'africain a connu ses lettres de noblesses mais ses faiblesses aussi sont à noter.

A/ Le dialogue en Afrique dans la région des grands lacs et en Afrique centrale

Les conflits politiques en Afrique en général requièrent une compréhension culturelle et sociologique, en ce sens qu'ils mettent souvent en opposition des groupes sociaux appartenant à une même culture mère mais avec souvent d'ethnies différentes. Cela est accentué au lendemain des indépendances africaines où le continent a hérité des frontières artificielles qui mettaient en exergue des peuples et des cultures éclatés de part et d'autres des frontières.

À cela s'ajoute les nouveaux enjeux liés à la démocratisation, à la consolidation de l'État-nation, l'apartheid, autant d'enjeux qui semblent confirmés que la plupart des conflits s'inscrivaient dans un cadre plus éclaté que celui des sociétés traditionnelles. Le contexte était difficile et la situation problématique. Face à cette situation complexe, des conflits se sont éclatés de parts et d'autres du continent. Au Libéria, en Éthiopie, au Soudan, à Tchad, en Afrique du Sud, au Rwanda¹¹, en RDC.... Partout, le continent africain est ruiné par des guerres fratricides, des guerres civiles sans oublier la pauvreté, la dictature économique, le marasme, les coups d'état pour ne citer que ceux-là.

Pour répondre aux multiples enjeux découlant des conflits, les africains ont essayé plusieurs méthodes mais celle qui nous intéresse le plus c'est le mécanisme de dialogue comme outil de prévention et de résolution des conflits.

collège des chefs traditionnels composé des chefs de clans, de lignages et de villages choisis par les belligérants en vue de restaurer la paix.

¹¹Benjamin Abtan, Rwanda : Pour un dialogue des mémoires, Éditions Albin Michel (4 avril 2007)

Le dialogue est le seul cadre propice à l'édification du climat de confiance entre les acteurs, indispensable à la réconciliation effective, à la paix et au développement durable **dans la région des Grands Lacs** où la question du retour de la paix doit nécessairement passer par certains préalables dont l'instauration d'un dialogue entre les gouvernements de la région et leurs oppositions respectives.

-Le dialogue institutionnalisé du Rwanda

Au Rwanda, le « Gacaca » a joué un rôle important dans la médiation sociale. On parlait de « Kunga¹² », c'est-à-dire facilité aux deux parties en désaccord à renouer le dialogue et la relation quelque peu détériorée. Cette grande innovation du Rwanda mérite d'être soulignée. En mélangeant la culture avec la justice, les initiateurs des « Gacaca » ont répondu aux nécessités judiciaires tout en ne négligeant pas le dialogue et la réconciliation entre les victimes et les auteurs des crimes.

C'est fort de ce constat que la question de fermeture de ces « tribunaux populaires » est évoquée lors des dialogues nationaux. D'ailleurs, au Rwanda, les dialogues nationaux sont régulièrement organisés.

Au lendemain de la guerre civile qui a ruiné tout un peuple, le dialogue entre les communautés est redevenu le credo de la population rwandaise. *« Incontournable, il constitue le seul cadre propice à l'édification du climat de confiance entre les ethnies, indispensable à la réconciliation effective, à la paix et au développement durable dans la région des Grands Lacs¹³ ».*

Désigné familièrement le Umushyikirano, le dialogue national est institutionnalisé au Rwanda et c'est une règle constitutionnelle décrite à l'article 168 de la loi suprême qui le consacre en ses termes : *Il est institué un « Conseil National de Dialogue ». Il réunit le Président de la République et 5 personnes représentant le Conseil de chaque District et de chaque Ville désignés par leurs pairs. Il est présidé par le Président de la République en présence des membres du Gouvernement, du Parlement et des Préfets de Province, le Maire de la Ville de Kigali ainsi que d'autres personnes que pourrait désigner le Président de la République. Le Conseil se réunit au moins une fois par an. Il débat entre autres des questions relatives à l'état de la Nation, l'état des pouvoirs locaux et l'unité nationale. Les recommandations issues dudit Conseil sont transmises aux institutions et services concernés afin d'améliorer les services rendus à la population.*

En pratique, il s'agit d'une rencontre annuelle réunissant le Président de la République rwandaise Paul Kagame, le gouvernement et la société civile afin de discuter et de trouver des axes de travail pour résoudre les problèmes de la nation. En ce sens, le dialogue national

¹² Concilier à l'amiable deux parties en désaccord.

¹³ <http://www.jambonews.net/actualites/20110330-le-dialogue-inter-rwandais-hautement-inclusif-une-solutio/>
Néanmoins, il faut reconnaître que le dialogue social constitue toujours un enjeu majeur au Rwanda surtout dans le domaine politique. C'est ainsi que Faustin TWAGIRAMUNGU, à l'intime conviction que la solution la mieux appropriée à la question des réfugiés rwandais en République Démocratique du Congo (RDC), passe impérativement par un dialogue franc et direct entre le Gouvernement de Kigali et les partis politiques d'opposition, sous les auspices des pays et organismes africains soucieux du devenir politique du Rwanda et en tenant compte de l'impérieuse nécessité de la stabilité et de la sécurité de la région des Grands Lacs. TWAGIRAMUNGU Faustin, Président de la CPC et ancien Premier Ministre du Rwanda, Bruxelles, le 6 octobre 2014

rwandais Umushyikirano constitue une forme souple de démocratie participative. Il peut expliquer la dynamique remarquable de développement expérimentée depuis environ deux décennies à Rwanda.

Les différentes résolutions du dialogue national se sont appesanties sur l'amélioration du service public, l'accroissement des investissements directs au Rwanda, l'accès aux soins des plus démunis, la réformation du secteur agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et exporter, uniformiser l'enseignement de l'anglais, l'accès des populations rurales aux services publics. Toutefois dans l'ensemble, l'action gouvernementale a permis d'atteindre ces objectifs même si du côté de la société civile, plusieurs questions restent à être résolues notamment l'instauration d'une démocratie solide avec une plus grande ouverture et une effectivité des libertés des libertés démocratiques...

Sur le plan politique, malgré le débat vivace qui existe autour de la limitation du mandat présidentiel, il faut saluer l'engagement de la population à aller vers un consensus ou un dialogue. C'est ce qui peut expliquer qu'aujourd'hui, environ 4 millions de personnes ont signé une pétition en vue de soutenir la modification de l'article 101 de la constitution faisant allusion à la limitation du mandat présidentiel. Les raisons d'une telle pétition seraient liées entre autres à la stabilité du pays ainsi que ses performances économiques qui le placent aujourd'hui parmi les pays les plus performants en Afrique. En effet, le pays a enregistré au cours de la décennie 2000-2010; une forte croissance, une réduction rapide de la pauvreté et depuis 2005, une réduction des inégalités malgré une baisse soudaine et sensible de l'aide extérieure à partir du milieu de l'année 2012. Pourtant, au lendemain du génocide, Le Rwanda n'a que peu de ressources naturelles et une industrie très peu développée.

Juridiquement aussi, la modification de la constitution doit obéir à l'article 193 qui définit les modalités de révision de tout article de la Constitution quand la volonté du peuple souverain en décide. Modalités incluant l'accord des deux chambres du Parlement, suivi de l'approbation du peuple souverain par voie de référendum¹⁴. Donc, au-delà de la compétence des députés et des sénateurs, la volonté populaire est aussi un élément fondamental qui confère à tout amendement constitutionnel, non seulement une légalité mais une légitimité.

Au vu de ce qui précède, il est possible de soutenir que le Rwanda a essayé peut-on dire d'amorcer un processus d'émergence et de stabilisation basé sous une approche inclusive avec à la base un dialogue continu entre les différents segments de la société. Ce qui a permis à certains chercheurs comme Edward Batte Sennoga et AmataSanghoDiabateà soutenir aujourd'hui que « *Vingt ans après le génocide, le Rwanda peut être considéré comme un exemple de développement réussi. L'unité et la réconciliation ont été renforcées, ce qui favorise la bonne gouvernance à moyen terme*¹⁵ ».

Le Rwanda est alors un exemple concret qui démontre qu'à long terme, un dialogue continu, sincère basé sur une approche pluridisciplinaire peut aboutir à une émergence. Ceci, pour dire qu'en tant qu'outil efficace de résolution des conflits, le dialogue a besoin d'être vivifié,

¹⁴ <http://www.jeuneafrique.com/265488/politique/revision-de-la-constitution-pour-un-3e-mandat-de-kagame-une-modification-autorisee-par-la-constitution-du-rwanda/>

¹⁵ Voir Perspectives économiques en Afrique, UNDP, 2015.

d'être soutenu...Il doit se faire en permanence afin de prendre en charge les préoccupations dynamiques des populations. Un dialogue ne doit pas se camper uniquement sur des questions de dialogue politique, de partage du pouvoir...il doit prendre en charge d'autres préoccupations notamment économiques et sociales. Un dialogue politique qui peine à donner des résultats probants peut être contesté à long terme par la population qui peut à tout moment se soulever. A ce titre, le Congo peut-nous servir d'exemple.

-Le Congo et les échecs de tentative de dialogue national

Il faut dire que la région des grands Lacs est sombrée par plusieurs crises mais ses dirigeants ont toujours tenté de régler leurs différends à travers le dialogue. Les congolais ont eu l'idée qu'un dialogue intra-congolais demeure la voie pacifique et honorable de sortie pour la RDC. Ainsi, plusieurs dialogues ou plusieurs forums de concertation ont été tenus au Congo dans l'optique d'arriver à une paix durable.

En effet, depuis son accession à la démocratie en 1990, la RDC a connu plusieurs crises notamment politiques. Ces différentes crises ont souvent fait l'objet de pertes considérables, de violations massives de droits de l'homme et de déplacement des populations. Seulement, c'est l'occasion ici de magnifier l'attitude des autorités congolaises et de l'ensemble des acteurs politiques congolais car les différentes crises ont toutes amené les acteurs à la négociation et au dialogue. Pourtant ces crises sont très différentes les unes des autres, il en est de même des négociations.

Les cadres de dialogue mettaient en place les belligérants au conflit armé : C'est le cas des négociations directes entre l'ancien Président Mobutu et l'ancien chef rebelle Laurent Désiré Kabila. C'est aussi le cas de plusieurs autres négociations, comme celles tenues à Victoria Falls I et II, Lusaka en passant par Pretoria, Durban, Port Louis, Nairobi, Windhoek, Dodoma, Syrte et Gaborone. Ces formes de dialogue ont été critiquées par l'opinion publique congolaise qui voyait en elles, un genre de négociation ou simplement un partage du pouvoir. Ce qui fait que malgré l'implication de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), l'organisation de l'unité Africaine (O.U.A.) et/ou de la communauté pour le développement de l'Afrique Australe (S.A.D.C), les termes du dialogue n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

Par contre, la Conférence Nationale Souveraine (CNS)¹⁶ aurait été un véritable cadre de dialogue entre congolais. Tenue en 1990, elle se distingue des autres négociations par son caractère inclusif en plus d'être un cadre de discussion des questions d'intérêt commun. C'était un vrai dialogue fait pour « l'intérêt supérieur du Congo ». Dans son ensemble, l'objectif de la Conférence souveraine fut de résorber les conflits qui émergeront à la suite de l'ouverture du pays au multipartisme¹⁷ et sa transition vers les nouvelles institutions politiques

¹⁶ Plusieurs pays africains ont souscrit dans le schéma des Conférences Nationales dans les années 1990 à 1993. C'est le cas du Bénin et du Gabon en 1990, du Congo, Niger, Mali, Togo et le Zaïre en 1991 et du Tchad en 1993.

¹⁷ Parmi les difficultés, on peut noter un climat accru de violence et d'insécurité de la population par des enlèvements, des assassinats et la destruction des propriétés; des pillages systématiques des établissements commerciaux et le saccage des bâtiments publics ainsi que des infrastructures économiques; l'intensification de la répression contre la presse écrite et contre la population (e.g., la marche d'espoir pour la paix en février 1992); la résurgence des conflits interethniques (e.g., les Kasaiens au Shaba en 1992, Masisi et Walikale

démocratiques. Une dégradation de la situation économique¹⁸ doublée d'une véritable crise politique ont été caractéristique du Congo des années 1990.

La réclamation pour l'organisation d'une conférence nationale fut lancée à Bruxelles par les représentants de neuf partis politiques de l'opposition au MPR du président Mobutu, suite à son discours du 24 avril 1990 où il annonça l'ouverture du pays au multipartisme¹⁹. La conférence s'est étalée sur une année et demie, soit du deuxième semestre de 1990 à 1992, et avait réuni les délégués représentant toutes les couches de la population, toutes les régions et la diaspora du Zaïre (Congo-Kinshasa).

Dans le cadre du déroulement de ses travaux, la conférence nationale souveraine disposait d'un règlement d'ordre intérieur, s'est structuré autour de différentes commissions, chacune étant en charge d'examiner un aspect précis de la vie sociopolitique du pays, en plus d'une plénière pour discuter des rapports des commissions. Elle comptera trois grandes forces ou groupes d'acteurs majeurs: la Mouance Présidentielle, l'Opposition (regroupée mais pas nécessairement unie dans l'Union sacrée) et l'Église Catholique.

En dépit de plusieurs tentatives d'étouffement de Mobutu et de l'inconsistance de certains acteurs politiques, la conférence souveraine aura permis aux Congolais de dialoguer entre eux et de formuler de façon inclusive et participative des solutions aux divers problèmes qui contraignent le développement de leur pays. L'originalité de la Conférence souveraine c'est qu'il s'est fait sans aucune interférence extérieure explicite. Mieux, cette conférence a donné naissance à un Acte Constitutionnel de la Transition, un projet de constitution à soumettre au référendum populaire. La conférence, se parachèverait en prenant le statut juridique du Haut Conseil de la République tenant lieu de Parlement de Transition, soit HCR-PT. Malheureusement, ses acquis et résolutions vont demeurer lettres mortes sur fond de crise de primauté de pouvoir entre Mobutu et la CNS. En fait, à la suite de la décision du président Mobutu de suspendre la CNS et son refus de reconnaître et de permettre l'application des résolutions et des acquis de la CNS, le pays sera plongé dans une transition conflictuelle.

La deuxième guerre du Congo est un conflit armé qui eut lieu au sein du territoire de la République démocratique du Congo (RDC, anciennement Zaïre) qui débuta en 1998 et se termina officiellement en 2002, Elle impliqua neuf pays africains, et une trentaine de groupes armés, ce qui en fait la plus grande guerre entre États dans l'histoire de l'Afrique contemporaine.

La volonté de dialogue a survécu à Mobutu car même après sa chute, le dialogue n'est pas rompu²⁰. Laurent Désiré Kabila qui a pris le pouvoir en 1997 devra faire face à la

au Nord Kivu en 1993); la dégradation de la situation économique; l'effondrement de l'État central et une accélération de l'état de déliquescence du pays; l'enlisement du processus de la transition...

¹⁸ Le taux d'inflation était de 7000% en 1992. V. Table de concertation sur les droits humains au Zaïre, 1996, p. 30

¹⁹ DE Villers, G. et J. OmasomboTshonda, « Zaïre. La transition manquée (1990-1997) », Cahiers Africains, n° 27-28-29, Institut africain, CEDAF, 1997.

²⁰ Le Congo fera face après à plusieurs tensions dont la plus grande demeure à notre avis la deuxième guerre du Congo appelée autrement la deuxième guerre de libération nationale. Elle impliquait neuf pays africains et 30 groupes armés. L'Accord global et inclusif de Pretoria est un accord signé le 16 décembre 2002 à Pretoria, en Afrique

deuxième guerre du Congo jusqu'à son assassinat en 2001. La deuxième guerre du Congo devrait être arrêtée par les Accords de Pretoria et de Lusaka. même plus tard, en 2002, les appels lancés par des acteurs de la société civile et les chefs des confessions religieuses pour un dialogue inclusif réunissant tous les belligérants dans les conflits armés recevront écho auprès du président Joseph Kabila pour l'organisation d'une consultation nationale. Ce dialogue s'est tenu à Sun City (Afrique du Sud) du 25 février au 17 Avril 2002. Il en résultera, après des multiples trajectoires, un accord global et inclusif qui sera signé le 21 avril 2003 par tous les délégués²¹. Cet accord aura l'avantage de doter la RDC d'un agenda devant permettre la fin des hostilités, le retour à l'ordre constitutionnel normal, la création d'une Armée républicaine par l'intégration des forces belligérantes, la réconciliation nationale, la réunification de l'administration, l'organisation des élections et la mise en place des institutions de la transition dont un gouvernement et un parlement.

L'accord de Sun city a posé des actes importants car il a permis la mise en place d'une transition politique et la fin de la guerre, instituant un gouvernement dirigé par un président et quatre vice-présidents. Le Consensus comme indiqué dans le texte de l'accord fut un élément central de l'accord, en ce sens que l'article 17 prône une gestion consensuelle de la période transitoire.

Malgré ces accords, les conflits continuent et d'autres émergent. Ainsi, après avoir rendu compte de l'incapacité de l'option militaire, le Président Joseph Kabila convoqua une Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans le Nord Kivu et le Sud-Kivu du 6 au 23 janvier 2008. Il en résultera un acte d'engagement signé par les représentants du gouvernement, des groupes armés, de la communauté internationale ou des engagements divers sont pris par les protagonistes, notamment un cessez-le-feu immédiat, le brassage militaire ou le désarmement et la réintégration dans la vie civile, la facilitation du retour des réfugiés et des personnes déplacées, la création d'une zone démilitarisée et l'abstention à soutenir des groupes armés nationaux ou étrangers, présentation et promulgation d'une loi d'amnistie pour faits de guerre et insurrectionnels.

Il en découlera aussi un programme national, de sécurisation, pacification, stabilisation et reconstruction des provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu. Cependant, à l'épreuve de la mise en œuvre, l'échec est encore notoire. La paix et la sécurité se sont toujours avérées sans évidence pour les populations de l'Est de la RDC. Les difficultés de la coordination des efforts des uns et des autres entre les initiateurs et la divergence des intérêts politiques et économiques ont pris le dessus et la paix est héla ineffective et en 2012, le retour de la Guerre est constaté. Plusieurs autres négociations et accords se sont opérés mais ne furent pas finalement fructueux.

du Sud, entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, dans le but de mettre un terme à cette deuxième guerre du Congo. Il a été précédé par l'accord de cessez-le-feu de Lusaka. Il fut suivi par la constitution de la transition en 2003 et le gouvernement de transition.

²¹ Voir le texte de Texte intégral de l'Accord global et inclusif signé à Pretoria sur http://www.congonline.com/DI/documents/Accord_global_et_inclusif_de_Pretoria_17122002_signed.htm visité le 15 Octobre 2015.

À la suite des multiples crises et des multiples dialogues, il faut souligner que la situation politique du pays évolue en dent de scie particulièrement à la suite des élections. Les élections présidentielles du mois novembre 2011 par exemple se sont passées sous un climat ineffable, entachées des violences parfois meurtrières, des irrégularités et des fraudes avérées. Ce qui a amené ipso facto une crise de légitimité des institutions.

À l'heure où ses lignes sont en train d'être écrites, le dialogue national constitue d'être une actualité au Congo car l'option militaire a révélé ses échecs. Même si le dialogue n'est pas encore très fructueux, il continue de constituer la seule issue même si la méthode doit changer. Les buts ultimes du dialogue national congolais devraient être la légitimation et le renforcement des institutions républicaines. Le dialogue ne devrait plus être synonyme du partage de pouvoir mais de démocratisation du pouvoir. L'accession à ce dernier ne peut se faire qu'à travers des élections libres, transparentes et crédibles. L'impunité ne doit plus être tolérée. Les résolutions issues des cadres de dialogue doivent être contraignantes et exécutoires. Les participants au dialogue doivent être responsables et doués de bonne foi. Qu'en est-il du dialogue en Burundi ?

-Le Burundi renoue avec les démons de la division

L'histoire politique du Burundi est marquée par la violence. De 1962, date de son indépendance à nos jours, le Burundi n'a pas connu de répit : Les massacres de mai-juin 1972 et ceux d'octobre 1993 à la suite de l'assassinat de Melchior Ndadaye, premier Président démocratiquement élu, tué trois mois après sa prestation de serment et son investiture, par un petit groupe d'extrémistes au sein de l'armée, ont endeuillé pour longtemps le pays. Pour sortir de la spirale de la violence dans laquelle, il s'était établi, plusieurs tentatives furent menées. Parmi les plus importantes : le dialogue inter-Burundais organisé entre le 15 et le 18 mai 1994 et qui s'inscrit en droite ligne d'un symposium tenu à Genève du 10 au 12 décembre 1993 sur la restauration de la paix et du processus démocratique au Burundi. Le symposium de Genève ouvrait en effet la voie pour un véritable dialogue entre Burundais puisqu'on avait pu, moins d'un an après le putsch et l'assassinat du président Ndadaye, réunir Hutus et Tutsi autour d'une table pour une amorce de réconciliation. Les conclusions du symposium ont préconisé qu'une rencontre d'un même type soit organisée à Bujumbura pour impliquer plus d'acteurs burundais. En effet, la rencontre qui s'est tenue en juillet 1994 à Bujumbura avait réuni, dans un dialogue franc et ouvert, pour la première fois des représentants du gouvernement, des partis politiques, des membres des forces armées et des acteurs de la société civile. Pour la première fois les Burundais ont pu vivre un échange public parfois très houleux entre les civiles et les militaires qui étaient obligés, pour la première fois, de faire face aux critiques les plus acerbes venant de la société civile.

La rencontre inter-Burundais a retenu quatre points importants :

1. le dialogue national est le seul moyen efficace de résoudre les crises politiques du pays;
2. l'armée nationale doit devenir une institution qui jouit de la confiance de la population toute entière;
3. il faut renforcer le système judiciaire pour qu'il soit indépendant. La conférence recommande fortement que tous ceux qui ont commis des crimes contre l'humanité soient traduits en justice;
4. il faut renforcer les institutions démocratiques et promouvoir le pluralisme politique. Et tout candidat à la présidence doit donner l'assurance de sa loyauté envers la Constitution.

Le dialogue national ainsi entamé se poursuivra quatre mois plus tard et se conclura par la signature le 10 septembre 1994 d'une convention de gouvernement entre huit partis de l'opposition et les partis de la coalition au pouvoir.

En dépit de tous ces efforts, le Burundi est resté fragile. Le dialogue entre l'opposition et le gouvernement ne se fait pas sans heurt. Les armes circulent, les jeunes gens sont instrumentalisés et la suspicion et la peur tendent à être la règle du « Modus vivendi ». Le 30 septembre 1994, lors de son discours inaugural le président Ntibantunganya décrivait la situation du pays en ces termes :

En effet, la paix et la sécurité ont été sérieusement éprouvées dans le pays. Les armes détenues illégalement se sont multipliées dans la population. Des milices à la solde de quelques responsables politiques ou des bandes de malfaiteurs sont entrain de semer la désolation au Burundi. Le meurtre est devenu le mot d'ordre chez certains jeunes gens jusqu'à en faire un élément de bravoure. Il y a même des hommes politiques qui, sans honte ni froid aux yeux, crient haut et fort dans les stades ou dans les conférences avec des journalistes nationaux ou étrangers que le salut du Burundi ne peut être trouvé qu'à travers et par la voie de la guerre.

Ce qui est malheureux dans tout cela, c'est que ces gens sans foi utilisent notre jeunesse. Il y a des jeunes qui ont abandonné leurs études pour s'adonner à la guerre. Actuellement ce sont eux qui constituent ces groupes dont vous entendez parler. Ce sont ceux qu'on nomme : Intagoheka. « Les implacables acharnés qui ne dorment pas », les Sojedem « Solidarité de la Jeunesse pour la Défense des Droits des Minorités », les « Sans- Echec » et les « Sans-Défaite²² ».

²²Le Dialogue National Peut-il Briser la Puissance de la Terreur au Burundi?

Rapport sur l'impact de la conférence internationale intitulée *Dialogue National* tenue à Bujumbura du 15 au 18 mai 1994 sur les efforts du Burundi pour restaurer le processus démocratique dans le pays par Zdenek Cervenka et Colin Legum Institut Scandinave des Etudes Africaines d'Uppsala, Novembre 1994

La situation décrite par le président Ntibantunganya a eu raison du dialogue national. Le Burundi renoue avec la violence. Pour sortir de l'engrenage de la violence, il fallut un homme : Nelson Rolihlahla Mandela dont la médiation a abouti aux accords d'Arusha, du nom d'une ville tanzanienne où furent scellés en 2000, les principes fondateurs de la paix au Burundi. Les accords signés à Arusha entrent en vigueur le 1^{er} Novembre 2001 prévoyant entre autre une période de transition de 3 ans avec à tête, pour les 18 premiers mois, le Major Pierre Buyoya comme président et au poste de vice-président, Domitien Ndayizeye. Pierre Buyoya respectera l'alternance et quittera son poste à date échu. L'Afrique du Sud enverra 700 soldats pour garantir le suivi des accords d'Arusha.

Les nouvelles qui nous parviennent du Burundi ne sont pas des plus réjouissantes : assassinats, intimidations, emprisonnements, etc. contribuant ainsi à ancrer davantage dans l'instabilité la zone des Grands Lacs déjà largement installée depuis des décennies dans de graves crises. Aujourd'hui encore des voix s'élèvent pour demander à la communauté internationale de s'impliquer encore une fois au Burundi pour renouer les fils du dialogue, faire respecter les accords d'Arusha et remettre le pays sur la voie de la réconciliation. En attendant que surgit un médiateur de la trempe de Nelson Mandela, les meurtres se multiplient, les intimidations continuent. On s'éloigne chaque jour davantage du dialogue. La communauté internationale arrivera-t-elle à temps ?

B/ Le dialogue national en Afrique central : le Tchad

Secoué par des années d'instabilités, le Tchad est un pays qui a une histoire politique assez mouvementée. Les coups d'États, les mouvements de rébellion, les crises avec les pays frontaliers (notamment la Lybie et le Soudan où il est possible de voir les mêmes ethnies de part et d'autres des frontières²³.) et les guerres fratricides marquent l'histoire contemporaine du Tchad comme l'illustre actuellement les horribles tragédies qui sortent des témoignages des victimes du procès de Hissein Habré en cours. La mauvaise gouvernance, la corruption²⁴, les violations des droits de l'homme, le changement unilatéral de la constitution et la mauvaise gestion des revenus pétroliers auraient fait du Tchad l'un des pays les plus pauvres et les plus corrompus au monde. Pourtant, plusieurs accords ont été initiés pour sortir le Tchad de sa situation. Il en est ainsi de l'Accord de Dakar, l'accord de Syrte²⁵ entre

²³On a des Zaghawas au Soudan et au Tchad. Il se trouve qu'au Tchad, les Zaghawas qui sont au pouvoir ont été aidés par les Zaghawas du Soudan pour y accéder. Le pouvoir lui-même à N'Djamena a été très longtemps entouré par les Zaghawas soudanais.

²⁴V. Fund for Peace, 2008

²⁵Cet accord insiste sur la réintégration de quatre mouvements armés dans le gouvernement

quatre groupes rebelles et le gouvernement tchadien, et de l'accord du 13 août 2007 au sujet des réformes électorales.

De même, à la suite de la crise politique provoquée par la révision constitutionnelle de 2005, qui a permis au président Deby de se présenter devant les électeurs pour un troisième mandat en 2006, la communauté internationale (France, UE et OIF) a soutenu le dialogue politique inter-tchadien en application de l'« accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad » conclu le 13 août 2007. Ce processus a permis la tenue d'élections législatives puis présidentielles en 2011, sous la supervision de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Des élections locales (les premières de l'histoire du pays) se sont tenues le 22 janvier 2012, dans 42 communes. L'accord signé avec le Soudan le 15 janvier 2010 a mis fin aux soutiens croisés aux rébellions qui menaçaient l'un et l'autre pays.

Ces différents exemples précités démontrent que beaucoup d'initiatives ont été menées pour arriver à une stabilité. Mais un exemple global de dialogue national retient notre attention, à savoir la conférence nationale souveraine du Tchad qui a tenu ses assises à Ndjamena en 1993.

Cette conférence a duré trois mois et a été qualifiée par un expert hollandais comme étant la « fête de la démocratie ²⁶ ». C'est dire que la Conférence avait nourri beaucoup d'espoir. Les Tchadiens pensaient qu'il serait l'occasion pour eux de sortir définitivement de la longue période de guerre civile et d'entrer dans l'ère de la démocratie et de la paix.

Des décisions importantes étaient prises quand même à l'issue de la Conférence :

1. Légitimation des pouvoirs du Président de la République, comme premier organe de transition ;
2. Élection d'un Premier ministre de transition, en la personne du Dr Fidel Moungar ;
3. Élection d'un Parlement de transition, nommé Conseil supérieur de la transition (CST) composé de 60 membres ;
4. Adoption d'une «Charte nationale de transition» en tenant lieu ;
5. Adoption d'un cahier des charges, d'un plan d'action politique que le gouvernement de transition se devait d'appliquer durant la période de transition, limitée à un an, avec toutefois possibilité d'une prorogation.

Malheureusement, depuis, la mise en œuvre de ces recommandations peinent à être effective. L'opposition entre le Président de transition et son premier ministre ne facilitait pas une transition efficiente d'autant plus que le Président de la transition a eu à changer deux fois de premier ministre et même d'un ministre des finances, pour des raisons supposées personnelles. Même les élections qui suivirent plus tard semblent être très critiquées et

²⁶ L'expression est du Hollandais Robert Buijthenhuijt, un spécialiste de la politique tchadienne, qui avait suivi le déroulement de la conférence.

jusqu'à aujourd'hui l'environnement démocratique du pays est remis en cause par plusieurs ONG internationales.

Rien qu'en 2006, la société civile a fait un appel pressant pour l'utilité d'un dialogue. L'urgence était de telle sorte qu'un Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation a été mis en place mais il a été noté çà et là, un refus catégorique du pouvoir de permettre la mise en place du dialogue national tel que proposé par la société civile. Selon un opposant exilé du Tchad, il n'y a pas de dialogue inclusif au Tchad mais un dialogue exclusif avec Khartoum. *Les chefs d'État du Tchad et du Soudan se sont entendus selon leurs intérêts et ils ont négligé la réconciliation avec leurs propres opposants, en pensant ainsi régler les crises dans nos pays*²⁷.

Donc, à notre connaissance, au-delà de cette conférence nationale dont la mise en œuvre peut être considérée comme un échec, il n'y a pas encore, un autre véritable dialogue global et inclusif au Tchad. Pourtant, l'histoire tchadienne a démontré que les accords parcellaires n'ont pas été la solution. Même s'il y'a eu actuellement une relative stabilité, il y a eu des rébellions et des accords et ces accords se sont souvent soldés par des assassinats sinon par des partages de postes. Donc ces accords parcellaires n'ont contribué qu'à empirer la situation au Tchad.

Plusieurs autres raisons également justifient la nécessité d'une concertation générale. D'abord, à l'heure de la mise en œuvre du Procès de Hisseine Habré qui fera vivre aux Tchadiens, leur passé, le dialogue national devient plus que nécessaire d'autant plus que la justice devra toujours faire place à la réconciliation qui ne peut être efficace que si elle est précédée par un dialogue participatif.

Ensuite, les élections de 2016 constituent un enjeu capital sous fond de tensions²⁸. Comme toute élection en Afrique, celle du Tchad constitue un enjeu pour la paix et la stabilité nationale²⁹. Pour rappel, le Président Deby a passé 24 ans au pouvoir et il avait modifié la Constitution en 2005 pour lever la limitation des mandats, si cette tendance se répète, il peut y avoir de graves conséquences sur la stabilité du pays. Sur ce plan, le Burkina Faso³⁰ peut nous servir de cas d'école.

Enfin, face aux défis sécuritaires et au terrorisme qui guettent cette zone notamment avec les attaques de « BokkoHaram », la construction d'un pacte national entre les différentes composantes de l'opposition et les pouvoirs en place, sur le plan interne devient une nécessité.

Ailleurs, en Afrique de l'Ouest aussi, on a testé également le dialogue national comme un mécanisme de résolution des conflits mais dans le cas de la Côte d'Ivoire, nous dirions comme un mécanisme de réconciliation nationale.

²⁷ <http://yedina.net/2013/02/06/interview-journal-afrique-asie-030111-situation-politique-au-tchad-2/>

²⁸ Le 11 août, Idriss Deby déclarait : "non". Cette expression est différemment interprétée. La plupart des observateurs y voit subtilement, un moyen pour le Président Deby de se représenter.

²⁹ *Tchad: élections sous contrôle -1996-1997, par Antoine BANGUI-ROMBAYE, éditions L'HARMATTAN*

³⁰ Pour plus d'information, V. *Acheikh IBN-OUMAR (extraits de l'intervention à un séminaire sur les enjeux électoraux en Afrique, Bruxelles 29 janvier 2015. Publié sur le site du magazine Afrique-Asie, le 16/06/2015*

III/ Le Dialogue comme outil de résolution des conflits en Afrique de l'Ouest

On peut dire que l'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier est minée par de multiples crises sociales, économiques et politiques depuis les vagues de démocratisation des années 1990.

A/ L'expérience sénégalaise du dialogue national(sous réserve)

Par ailleurs le Sénégal peut se targuer de constituer une exception dans une certaine mesure puisqu'il n'a jusqu'ici jamais connu de coup d'état de telle manière que le juriste constitutionnaliste, le Professeur Ismaila major dénote que notre pays constitue un « îlot de stabilité dans un océan d'instabilité ». Le Sénégal est un pays qui a une vieille tradition démocratique basée sur le dialogue, la paix et la concertation³¹.

L'exemple du Sénégal mérite donc d'être noté³². Il est pertinent de noter qu'en dehors des multiples raisons de pacification du pays, il faut quand même mettre l'accent sur la tradition de dialogue qui est ancré dans la culture sénégalaise. À toutes les époques, lorsque la situation a semblé très dangereuse, les autorités politiques, religieuses et coutumières ont appelé au Dialogue qui a toujours montré ses bienfaits. Là où les armes ont échoué ailleurs en Afrique, un dialogue sincère et franc a pu régler les tensions au pays de la Téranga. L'exemple le plus typique est sans doute celui très récent qui a donné naissance aux assises nationales.

B/La Côte d'Ivoire où les défis d'une réconciliation nationale

Pour revenir sur le cas ivoirien, il faut se rappeler tout simplement de la situation de violence du pays à la suite de l'élection présidentielle en 2010. Alassane Ouattara est élu Président de la République de la Côte d'Ivoire mais le Président sortant, Laurent Gbagbo, s'entête et refuse de quitter le pouvoir. S'en suit alors une crise très meurtrière qui durera six mois, et fera 3.000 morts et de nombreuses victimes. Les deux camps se sont violemment opposés mais heureusement après avoir pris effectivement le pouvoir, le Président Ouattara décide de créer une Commission vérité et réconciliation pour favoriser le dialogue entre ivoirien.

L'article 5 de l'Ordonnance décrit la mission de la Commission³³ qui est :

- « d'œuvrer en toute indépendance à la réconciliation et au renforcement de la cohésion sociale entre toutes les communautés vivant en Côte d'Ivoire ». Aux termes de cet article, la CDVR est chargée :
- d'élaborer une typologie appropriée des violations des droits de l'Homme ; de rechercher la vérité et situer les responsabilités sur les événements sociopolitiques nationaux passés et récents ;

³¹ Ndeye TountouDiakite, Rapport national sur le Sénégal : les relations professionnelles, CSA, 2009.

³² "La tension est montée dans le milieu du travail. Mais le gouvernement veut faire du dialogue social le socle de son action", a dit M. Sy, au cours d'une conférence de presse disponible sur http://www.seneweb.com/news/Societe/le-gouvernement-senegalais-veut-faire-du_n_116350.html visité le 15 Septembre 2015.

³³ Cf. l'article 5 de l'ordonnance n° 2011-167 du 13 juillet 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission dialogue vérité et réconciliation

-d'entendre les victimes, obtenir la reconnaissance des faits par les auteurs des violations incriminées et le pardon consécutif ; de proposer les moyens de toute nature susceptibles de contribuer à guérir les traumatismes subis par les victimes;

- d'identifier et faire des propositions visant à lutter contre l'injustice, les inégalités de toute nature, l'exclusion ainsi que la haine sous toutes leurs formes ; d'éduquer à la paix ; de contribuer à l'émergence d'une conscience nationale et à l'adhésion de tous, et de promouvoir le respect des différences et les valeurs démocratiques.

Cet article 5 est souvent jugé très ambitieux. Ensuite l'ordonnance qui donna lieu à cette commission n'a pas du tout définie sa période de compétence. Pourtant l'on sait que la Côte d'Ivoire a connu deux crises majeures à savoir celle de 2010 précitée et celle qui découle du coup d'État manqué de septembre 2002 et qui avait débouché sur la partition du pays en deux pendant près d'une décennie.

Au-delà du texte cette commission ivoirienne fut également critiquée car pendant que les gens pensaient que tous les acteurs politiques devaient être associés au processus, Laurent Gbagbo a été transféré à la Cour pénale internationale (CPI) et d'autres membres du Front populaire ivoirien (FPI) sont inquiétés. Ce qui fait que la population pensait qu'il fallait négocier directement avec le régime en place au lieu de se fier à la commission de réconciliation. Cette problématique, il faut se rappeler qu'il revient régulièrement car elle est même liée à la dialectique entre justice et la paix. Faudrait-il privilégier la réconciliation, le dialogue ou faudrait-il commencer par la justice et quelle justice ?

Une autre limite de la Commission réconciliation ivoirienne est liée au fait que le Président était dès le début très contesté. Charles Konan Banny était chargé de diriger l'institution alors que c'était un homme politique membre du PDCI, parti politique appartenant lui-même à la coalition ayant permis la victoire d'Alassane Ouattara en 2010, le rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP)

Toutefois la Commission vérité et réconciliation de la Côte d'Ivoire a eu le mérite d'associer par le biais de ces trois vice-présidents des branches importantes de la société (la religion et la tradition). L'objectif affiché était de mettre en place un comité exécutif composé des représentants des principales religions que l'on retrouve en Côte d'Ivoire, mais aussi de la chefferie traditionnelle. En effet, les religieux et les chefs traditionnels sont souvent considérés comme des personnalités neutres, sages, très proches des populations et donc à même de distiller un message de paix. Ce faisant, Désiré Amon Tanoé, roi des N'Zima Kotoko et Cheick Boikary Fofana, président du Conseil supérieur des imams (COSIM) furent nommés respectivement premier et deuxième vice-présidents. Le poste de troisième vice-président fut occupé par Monseigneur Paul Siméon Ahouana, archevêque métropolitain de Bouaké.

Toujours pour citer ses avantages, il faut noter la représentativité de toutes les grandes régions. La CDVR s'est dotée de sept commissaires centraux chargés de représenter les cinq grandes régions de la Côte d'Ivoire à savoir le Nord, le Sud, l'Ouest, l'Est et le Centre, mais aussi les résidents africains et non africains, de même que la diaspora ivoirienne.

Dans le même sillage, la CDVR a étendu en 2013 son action à travers la Côte d'Ivoire en instituant une trentaine de commissions locales placées sous la supervision des commissaires centraux. Privilégiant l'approche consultative et participative, ces commissions locales devaient contribuer à la sensibilisation des citoyens et des communautés locales, à l'organisation d'un dialogue communautaire et intercommunautaire, mais surtout à recueillir le témoignage des victimes en vue de constituer des bases de données régionales et locales.

Pour les audiences publiques, il était annoncé qu'elles rassembleraient les "perpétrateurs" et les victimes dans le cadre d'une « théâtralisation » susceptible de « participer à la réparation psychologique des violations³⁴. Ce qui fut une très bonne initiative même si la mise en œuvre n'était pas totale.

Ce premier commission a terminé son mandat au bout de trois années, précisément le 15 décembre 2014 et a officiellement remis son Rapport final au Président de la République Alassane Ouattara. D'après cette commission, Au cours des trois dernières années, environ 72.483 victimes ont été auditionnées, dont 28.064 femmes et 757 enfants³⁵.

Entre autres, Charles Konan Banny a recommandé la mise en place de « journées nationales de la mémoire et du pardon » ainsi que de « journées dédiées au dialogue ».

Pour parachever son mandat, une nouvelle Commission nationale de réconciliation et d'indemnisation des victimes a été créée par M. Ouattara, le 25 mars 2015. Elle a pour objectif l'indemnisation des victimes. Pour ce faire, elle disposera d'un fonds de 10 milliards de francs CFA.

Cependant, il faut reconnaître qu'au final, cette première commission a eu quelques limites et ces actions au goût d'inachevé. D'après le groupe de recherche et d'information sur la paix³⁶, *« Des attributions trop ambitieuses et incomprises des populations et une incapacité à traduire par des politiques concrètes les discours prônant le besoin de rassemblement semblent ne pas avoir permis à cette institution de mener à bien la mission qui était la sienne, à savoir œuvrer à la réconciliation et renforcer la cohésion sociale³⁷ »*. C'est dire alors que la matérialisation des discours annonciateurs de réconciliation par des politiques concrètes se fait attendre.

De même, ni le rapport définitif de la CDVR, ni les retranscriptions des auditions des bourreaux et victimes n'ont été rendus publics par le pouvoir en place.

Néanmoins, il faut reconnaître que le processus de Paix en Côte d'Ivoire est en train de donner ces fruits comme l'illustre la dernière élection présidentielle du 25 octobre où le Président sortant a eu pratiquement 83 % des voix. Seulement, il importe de préciser que cette commission n'était pas la seule instance qui s'occupait du dialogue et de la réconciliation. Divers acteurs ont contribué à ce que l'on peut appeler pour le moment un processus de

³⁴ Site de la CDVR.

³⁵Ibid,

³⁶ Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

³⁷ Daniel Lopes, « note d'analyse », GRIP, 2015.

réconciliation. L'opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ou le Search For Common Ground (SFCG), des réseaux panafricains comme le West African Network For Peacebuilding (WANEP), mais aussi d'acteurs locaux comme le Centre de recherche et d'action pour la paix (CERAP) ont participé effectivement à cette recherche de paix par le dialogue. Cette juxtaposition d'actions était de nature à promouvoir une atmosphère de paix. Qu'en est-il du Mali ?

C/ Le dialogue national, un outil plus que nécessaire pour arriver à une stabilité définitive au Mali

Avec une superficie de 1.241.231 Km² et une population estimée à près de 14 millions en 2009, le Mali est un pays multiethniques. Les Bambara, Malinkés, Soninkés représentent 50% de la population totale, suivis des Peuhls ou Foulani, 13%, de personnes d'origine Burkinabé, soit des Gur, soit des Mandé (12%), des Touaregs et Maures (10%) des Songhaï (6%) et, enfin, des personnes d'autres ethnies (5%)³⁸.

Les nomades Touaregs se retrouvent essentiellement dans le nord du pays. Cependant, à cause d'une inégalité de développement, le sud du pays reste plus développé que le nord. Malgré les efforts consentis du gouvernement, certains groupes du nord, notamment les touaregs et les arabes estiment qu'ils sont victimes d'une ségrégation socio-spatiale de la part du gouvernement central. Toutefois, il faut noter que les prémices de la rébellion touareg datent depuis l'époque du projet de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS). Ce projet avait pour ambition de détacher une partie des espaces territoriaux de l'Algérie, du Soudan français, du Niger et du Tchad au bénéfice de la puissance coloniale. Ces zones réputées riches en ressources minières correspondaient justement à l'espace occupé par les Touaregs. Le projet d'amputation du territoire soudanais au profit de l'OCRS fut retiré devant l'opposition ferme de la partie Soudanaise. Mais ledit projet avait déjà semé le germe de la division. Ce faisant, le Mali indépendant a connu différents mouvements de rébellions³⁹.

Le Mouvement populaire de l'Azawad (MPA) fut créé en 1988 en Lybie. S'en suivent différentes attaques menées par ledit groupe : l'attaque de la prison et de la garnison de Ménaka et l'attaque de Tchintabaradene qui eurent lieu respectivement en juin et en mai 1990. La réplique de l'armée ne se fait pas attendre avec les opérations militaires lancées

³⁸Rapport No. 44459-ML, Le Mali face au défi démographique, 30 juin 2009
Développement humain, AFTH2, Département géographique AFCE1, Région Afrique

³⁹ Deux grandes rébellions, touareg et arabe, l'une en 1963 et l'autre en 1990. Une troisième crise a éclaté dans la même zone en 2009.

dans le Nord, particulièrement autour de Gao en juillet et Août 1990. Malgré l'accord de paix négocié par l'Algérie à Tamanrasset en 1991, les violences continuent.

Après la prise du pouvoir en 1991 par AmadiToumani Touré, une conférence nationale est organisée à Bamako dans l'optique de mettre le Mali sur les rails de la démocratie. Ainsi le 12 Janvier 1992, une nouvelle constitution est adoptée. Monsieur Alpha Omar Konaré remporte ainsi, les premières élections multipartites du Mali.

La gestion de ces mouvements de rebellions deviennent une des priorités des nouvelles autorités étatiques qui œuvrent pour le maintien de la stabilité et de l'intégrité territoriale. Entre temps, un pacte national qui consacre le statut particulier des régions Nord du Mali a été établi en 1992. Ce pacte avait pour objectif d'arriver à une solution pacifique négociée, juste et définitive qui sévit dans les 6ème, 7ème et 8ème régions de la République du Mali appelées Azawad. Cette solution essayait de tenir compte des diversités culturelles, géographiques et socio-économiques qui existent dans la République du Mali.

Le titre III du pacte aborde la question du statut particulier accordé aux régions Nord du Mali. Une large autonomie y est prévue pour les régions nord du Mali à travers les collectivités locales, régionales et interrégionales que sont l'Assemblée interrégionale, la région, la commune, l'arrondissement et le cercle.

Le titre IV a trait au problème de la solidarité et de l'unité nationale dans le Nord du Mali. Il prévoit '*l'intégration à titre spécial des cadres des mouvements et des personnes des populations du nord du Mali dans les instances centrales de l'État-major de la Défense Nationale et des autres corps de sécurité*' (Sous-titre B, 52). De même que leur intégration dans les différentes instances de l'administration publique et parapublique.

Le Titre V parle de coopération sous régionale et internationale et le titre VI définit le calendrier de mise en œuvre des dispositions du Pacte de réconciliation nationale et la mise en place d'un Commissariat au Nord auprès de la Présidence République.

Cependant, ce qui nous intéresse le plus dans l'adoption de ce pacte c'est la méthode utilisée par les parties pour y arriver. Cette volonté d'aller vers la paix, par la négociation devrait être saluée. D'ailleurs, elle s'affiche dès le préambule du pacte où l'on peut lire : « à l'issue de leurs négociations de paix à Alger, sous la médiation de la république algérienne », les parties conviennent ce qui suit.

Les parties semblent reléguer au second plan l'approche classique de la résolution du conflit

par la force militaire en associant la société civile nationale et les partis politiques aux discussions. Le pacte national est le résultat d'un long processus de médiation et de négociations qui a abouti sur des compromis sur plusieurs volets: l'intégration des ex-rebelles dans les services publics (corps en uniforme et administration générale) et dans les activités socio-économiques; l'allègement du dispositif militaire dans les régions du Nord; le retour de l'administration et des services techniques dans le Nord; la reprise des activités économiques et la mise en œuvre de programmes de développement socio-économique d'envergure pour le moyen et le long terme; le retour des réfugiés; la mise en œuvre du programme de décentralisation.

Ainsi, 2390 ex-combattants, tous mouvements confondus ont été intégrés dans les corps en uniforme de l'État et 150 à la Fonction Publique. Quant aux autres combattants au nombre de 9511 non intégrés, ils ont bénéficié d'un premier programme de Réinsertion socioéconomique sous forme de subventions à la création de microprojets et actuellement d'un Programme de Consolidation sous forme de microcrédit et d'assistance à la création d'entreprises moyennes à travers un mécanisme de garantie bancaire. De nos jours, les réfugiés rapatriés et populations déplacées réinstallées bénéficient de programme de développement en cours dans leurs zones de plus en plus intégrées dans les programmes socioéconomiques des nouvelles communes.

Le dernier volet, consacré au développement économique des régions du Nord a porté sur des macro et micro programmes d'insertion sociale et économique des populations vulnérables du nord avec un accent particulier sur les jeunes ruraux.

Pour Zeidan Ag Sidalamine, ancien coordonnateur des Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad (Mfua), le pacte national est l'un des meilleurs accords de la sous-région qui a inspiré beaucoup de nations déchirées sur le continent⁴⁰. Il poursuit pour montrer son désaccord lors de la dernière rébellion de 2012 en martelant :« *Je condamne tout recours à la violence armée d'où qu'elle vienne et quelle que soit sa signature par respect à mes engagements politiques et moraux contenus dans le Pacte du 11 avril 1992, dans les accords de Bourem du 11 janvier 1995 avec le GandhaKoy. Engagements compris dans la déclaration*

⁴⁰Zeidan Ag Sidalamine, ancien coordonnateur des Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad , a eu à diriger de par le passé des opérations sur le terrain. Il était également secrétaire général du Front populaire de libération de l'Azawad (FPLA) et successivement conseiller aux affaires régionales puis aux affaires et à la décentralisation des présidents Alpha Oumar Konaré et Amadou Toumani Touré de septembre 1998 à janvier 2003 et depuis février 2012, conseiller technique au secrétariat général de présidence de la République . V.<http://maliactu.net/zeidan-ag-sidalamine-ex-coordonnateur-du-mfua-le-pacte-national-est-lun-des-meilleurs-accords-de-la-sous-region/>

solennelle d'auto dissolution des Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad et du Mouvement patriotique malien GandhaKoy du 27 mars 1996 à Tombouctou », assure le désormais ancien porte-parole du Pacte national et de la Flamme de la paix. Donc, du point de vue de plusieurs observateurs, le pacte national avait déjà identifié tous les problèmes.

Des acquis ont été aussi notés sous une triple dimension : la dimension sécuritaire traduite par l'intégration des combattants des Mfua au sein des forces gouvernementales et de la fonction publique malienne. La dimension institutionnelle correspondant à la mise en œuvre de la décentralisation et la dimension socio-économique liée au rapatriement des populations réfugiées et à leur réinsertion ainsi que celles des combattants démobilisés.

Donc, aussi bien sur la méthode que sur les résultats, le pacte national peut servir d'exemple pour illustrer qu'une concertation peut donner des fruits qui peuvent garantir la stabilité. D'ailleurs, la singularité de ce pacte poussa l'auteur Odile Hardy à le qualifier dans son ouvrage comme étant une solution originale⁴¹. Mieux, le processus de paix amorcé par ce pacte, se consolide et aboutit à la cérémonie de la flamme de la paix, le 27 mars 1996 à Tombouctou, au cours de laquelle sont symboliquement détruites 3 000 armes de la rébellion. Une loi d'amnistie est votée en 1997 par le Parlement du Mali.

Toutefois, force est de reconnaître que malgré sa richesse dans son contenu, son caractère participatif et sa cohérence, les accords du Pacte national n'ont pas calmé la situation au Nord. La création de nouveaux groupes de rébellion issus de l'éclatement du MPA, n'a pas arrangé les choses. Un regain de tension fut noté en 2006 et en 2007. Cela a abouti respectivement aux accords d'Alger en 2006 et à l'accord de paix conclu en Lybie en 2009.

Néanmoins, à notre connaissance, la rébellion proprement dite a repris le 17 janvier 2012. Elle était favorisée par le retour de centaines de membres touaregs de la légion de Khadafi et par la dissémination de l'armement libyen. La situation du pays s'empire car les 21 et 22 mars 2012, en plus de la rébellion armée au Nord du pays, une mutinerie militaire emporte le régime d'Amadou Toumani Touré.

Pour aider le Mali à sortir de la crise, un accord cadre a été signé le 6 avril par la junte et la CÉDÉAO pour mettre en place une transition politique. Dans ce cadre, Dioncounda Traoré, Président de l'Assemblée nationale, est désigné le 12 avril comme président intérimaire de la

⁴¹ V. Odile Hardy, « Touaregs du Mali : le pacte national, une solution originale », *Esprit*, 1992, Pp 183-188.

République du Mali, et Cheick Modibo Diarra Premier ministre de transition. Un second accord est conclu le 20 mai entre les putschistes, les autorités de transition et la CÉDÉAO pour prolonger cette transition pour un an à compter du 22 mai.

Le 6 avril 2012, le MNLA proclame unilatéralement « *l'indépendance de l'Azawad* ». Le Nord-Mali est ensuite occupé par des mouvements terroristes islamistes qui y imposent leur terrible loi : AQMI et le MUJAO, rejoints par Ansar Dine, mouvement touareg islamiste opposé au MNLA⁴².

C'est dire qu'aujourd'hui, la construction de la paix au nord Mali continue d'être un long et pénible processus parsemé d'embuches, avec des hauts et des bas. La paix consensuelle qui existait a été le fruit de la conjugaison de plusieurs facteurs et atouts : social, culturel (la culture, les valeurs sociétales, les vertus du dialogue, du consensus, de la paix, de la persuasion), politique (l'ouverture démocratique). Mais, le tournant historique fut le changement d'approche de la question du nord amorcé sous l'égide du pacte national. Plusieurs mécanismes furent expérimentés dans la recherche et la consolidation de la paix. Ces mécanismes ont porté leur fruit à tel enseigne que dans une recherche menée par le Sénat français, il est clairement évoqué que le Mali, pour s'en sortir, doit refonder son pacte national⁴³.

Cependant, il faut noter qu'il est difficile d'arriver à une paix définitive tant les intérêts des uns et des autres (pays voisins, pays occidentaux, pays arabes, groupes rebelles, l'État malien, etc.) sont divergents et souvent antagoniques.

S'y ajoute, le changement de la donne avec les narco trafiquants, les marchands ou vendeurs d'otages, les bandits armés, les trafiquants de migrants, les mouvements terroristes encouragés par la crise libyenne (Al Qaeda du Maghreb Islamique)...

Seulement, à la lumière d'une recherche menée par une ONG et basée sur des focus groupes⁴⁴, les solutions pour améliorer les relations sociales au Mali, doivent se faire à l'échelon communautaire et être ancrées dans le dialogue. Se retrouver autour de la même table pour parler et se regarder dans les yeux, partager une tasse de thé, entamer un dialogue simple et direct apparaissent comme les actions qui, aux yeux des communautés interrogées, peuvent garantir une vraie réconciliation.

⁴² V. <http://www.senat.fr/rap/r12-513/r12-5134.html>

⁴³Ibid,

⁴⁴ 6 groupes de discussion sur 168.V. rapports de recherche OXFAM, *reconstruire la mosaïque* Perspectives pour de meilleures relations sociales après le conflit armé au Nord du Mali

D/ Le Bénin et l'expérience d'une action collective pour une transition politique en « douceur »

Quelle que soit les critiques que l'on peut porter aujourd'hui au système politique béninois, il est à admettre tout de même que le Bénin fait figure de modèle de transition pacifique réussie. Il s'est opéré dans ce pays un passage en « douceur » d'un régime militaro-marxiste à un régime présidentiel. L'action collective qui a permis la transition au Bénin est née dans la douleur. En effet, à la fin des années 1980, le gouvernement béninois ne pouvait plus payer ni salaires, ni pensions de retraite, ni bourses.

Plus rien ne tournait. Le pays était paralysé. Plus grave : l'État dans sa panique réprimait sans discernement. C'est cette situation que Monsieur Richard Adjaho, Ministre et Inspecteur des Finances de son état décrit ainsi :

« Pendant de nombreuses années, de 1960 à 1972, l'État béninois a eu recours aux subventions d'équilibre budgétaire de l'État français pour boucler ses fins de mois. Sous le régime « révolutionnaire », la période allant de 1972 à 1975 a coïncidé avec la phase de stabilisation des déséquilibres antérieurs. À partir de 1975, le régime du parti de la Révolution Populaire du Bénin connaissait un certain équilibre entre les recettes et les dépenses publiques. Cet équilibre budgétaire s'est même renforcé jusqu'en 1982 au point de dégager des excédents peut-être fictifs certaines années, faute du repère constitué pour le compte de gestion. Mais du fait de l'absence totale du contrôle approprié sur les recettes et les dépenses de l'État, du fait d'une gestion désordonnée et irresponsable des deniers publics, et surtout à cause d'investissements fantaisistes et hasardeux, la situation financière de l'État béninois s'est rapidement détériorée, amorçant en 1983, déjà, la descente aux enfers. Fidèle à sa logique suicidaire de corruption généralisée et de gestion artisanale des finances de l'État, l'État PRPB n'a rien su, ni pu prendre effectivement aucune mesure pour stabiliser et redresser sa situation financière compromise. C'est donc noyé sous des déséquilibres de toutes sortes, déséquilibres économique, financier, de trésorerie avec la faillite de la quasi-totalité des entreprises publiques, la faillite de tout le système bancaire et sous l'emprise de la banqueroute que, contraint et forcé, l'État a signé le premier programme d'Ajustement Structurel du Bénin en juin 1989. »⁴⁵

Pour insuffler du vent frais et avoir un peu le de répit l'on tenta de renouveler l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. Le désintérêt des électeurs a montré la profondeur de l'abîme qui

⁴⁵ Richard Adjaho, *La faillite du contrôle des Finances Publiques au Bénin (1960-1990)*. Les Éditions du Flamboyant, Cotonou, 1992, page 15.

séparait le pouvoir du peuple. Il a fallu la force de caractère et la sagesse de deux hommes, deux représentants de l'enseignement supérieur à la troisième législature pour éviter au pays de sombrer dans le chaos. En rencontrant le Président Kérékou ces nouveaux venus tentent d'engager le pouvoir sur la voie réformiste et vont jouer un rôle important dans le processus de changement de régime. Pour réussir le changement souhaité, les organisateurs de la conférence nationale s'étaient fixés comme objectif d'amener toutes les structures sociales à s'impliquer librement dans le nouveau projet de société : les anciens présidents et les autorités traditionnelles et religieuses, les syndicalistes, les Béninois de l'extérieur, l'université, les opérateurs économiques, les associations professionnelles de même que les associations de développement, les ONG et des éléments des forces armées. 493 délégués pour la conférence nationale ainsi constitués devaient jeter les bases de sortie de la crise. La constitution « marxiste-léniniste de 1972 est suspendue et la rédaction d'une nouvelle constitution qui sera soumise à référendum est confiée à des juristes, bien que maintenu à son poste, les pouvoirs du chef de l'état sont restreints, le portefeuille de la défense lui est retiré. Des institutions de transition sont mises en place. Un poste de premier ministre confié à Nicéphore Soglo est créé et un organe législatif, le Haut Conseil de la République composé des 13 membres du Présidium de la Conférence, des anciens présidents de la république, des trois présidents des commissions (constitutionnelle, économique et culturelle), de six délégués des provinces et de 25 membres élus. Des décisions d'une portée considérable. La mise en place des institutions par le peuple offre l'opportunité de leur appropriation par ce même peuple.

Ces quelques lignes de rétrospective de la démarche qui a conduit à l'ordre nouveau au Bénin est d'une part, pour relever le caractère inclusif du dialogue qui a permis au Bénin de réussir la transition, mais aussi de présenter les tensions qui naissent des enjeux et des illusions que l'on peut se faire lorsqu'on entame un tel exercice, d'autre part.

Les conférences nationales partout où elles ont eu lieu ont eu le mérite d'inclure dans la démarche toutes les sociales, notamment les autorités traditionnelles – les chefferies traditionnelles – que la décolonisation avait vassalisées et que les indépendances ont réduites à leur plus simple expression. Ce qui pose problème, c'est la gestion des acquis de la conférence nationale, notamment de la mobilisation collective qui a produit le nouveau système.

Le dialogue est un exercice de tolérance et d'ouverture à l'autre dans le but de trouver ensemble, par la confrontation de positions différentes, voire antagonistes, une vérité ou la solution au problème qui se pose.

Dans le cas du Bénin qui nous occupe plusieurs conceptions de la démarche du dialogue s'affrontent : pour le président Kérékou, la conférence nationale était tout simplement un cadre permettant d'exprimer les doléances, de dessiner les contours d'un nouveau programme économique et d'élaborer un nouveau contrat social avec à la clef quelques réformes politiques. Or, pour les délégués, il s'agissait de jeter les bases d'une nouvelle société béninoise dont le fonctionnement allait écarter Kérékou lui-même du pouvoir. Le processus a donné lieu au Bénin à un pluralisme politique et a favorisé l'émergence d'une nouvelle classe d'hommes et de femmes sur la scène politique et des organisations de la société civile dont les acteurs sont devenus des éléments incontournables du changement politique. Ces acquis démocratiques ont permis en 2006 l'élection à la tête de l'État d'une personnalité issue de la société civile brisant par cet état de fait le monopole des partis politiques. Il s'agit de Yayi Boni, actuel président de la République du Bénin. À inscrire à l'acquis du dialogue national des « Forces vives de la Nation », le plafonnement du nombre de mandats, une disposition de la constitution.

Au Bénin, la mise en place des quotas par corporation a rendu difficile le démarrage de la conférence nationale. Le projet réservait une large place au gouvernement, à l'assemblée, aux militaires et au PRPB qui obtenait quinze sièges contre deux aux autres formations politiques. En janvier-février 1990, une nouvelle dynamique de mobilisation s'enclenche qui pousse les autorités à amender les quotas : la représentation du PRPB est revue à la baisse, mais le pouvoir se garantissait toujours une large majorité par le biais d'organisations acquises à sa cause. De guerre lasse, les syndicats et partis d'opposition mettent en place la stratégie du débauchage par des tractations secrètes et obtenaient ainsi le ralliement d'autres organisations, notamment paysannes à leurs causes. Ainsi, au gré des positionnements et des intérêts des uns et des autres, de nouvelles sensibilités politiques se forment. Pour les syndicats et les partis politiques d'opposition, le rétablissement du rapport de force exigeait cela. Mais ceci posait un problème de fond pour la poursuite du dialogue national. Lorsqu'un groupe quitte la section paysanne pour rejoindre un parti politique, au nom de qui parle-t-il ? Comment ouvrir une discussion ou établir un compromis entre des parties dont les identités sont fluctuantes ? Pendant que le Comité d'organisation cherchait à résoudre la question de la représentativité, un climat d'extrême tension et d'incertitudes entourait la conférence nationale ; la rue continuait à gronder : l'opposition poursuivait sa mobilisation et créait un front de quatre principaux partis, les grèves se poursuivaient et atteignaient tous les secteurs. Et tout au long de la conférence le pays va vivre au bord de l'effondrement. Sans la détermination de Monseigneur Da Souza et l'adhésion du peuple, la conférence nationale aurait connu une autre issue.

L'ancien ministre des Affaires Etrangères R. Dossou, un des principaux instigateurs et protagonistes de la conférence nationale résumait l'ensemble du processus en ces termes :

L'idée de Conférence nationale des Forces Vives au Bénin est le produit d'un consensus national. Le Pouvoir politique en a pris l'initiative. Le peuple y a adhéré tout en restant sur ses gardes. Mais, à chaque difficulté, chacun, pouvoir comme peuple, jetait du lest et faisait des concessions. Un élément essentiel de cet apaisement pendant la Conférence et durant la transition et même après la transition fut Monseigneur Isidore de Souza. Ce sont ces concessions et l'intermédiation constante du président du Haut Conseil de la République qui ont fait le succès de la conférence nationale au Bénin. Cette expérience béninoise s'est distinguée à bien des égards à l'expérience guinéenne.

E/ La Guinée et les expériences de dialogue comme outil de prévention et de gestion de conflits

L'histoire politique de la Guinée reste marquée par des violences et des violations massives des droits de l'Homme perpétrées par les différents régimes qui se sont succédé au pouvoir. Les forces de défense et de sécurité, bras armés des pouvoirs, ont été l'une des causes fondamentale de la fragile stabilité politique, sociale et économique du pays. Depuis de nombreuses années, le secteur de la sécurité n'a fait l'objet d'aucun contrôle et a contribué à l'instabilité permanente du pays. À un moment, ce secteur se trouve dans un état de déliquescence caractérisé par la désorganisation structurelle et fonctionnelle, une gestion financière déficiente, des effectifs pléthoriques non contrôlés et peu disciplinés, l'absence de contrôle civil, judiciaire et parlementaire, l'opacité dans la gestion des moyens et l'absence de capacité d'offrir des services utiles à la population. Les liens de confiance entre la population et les forces de défense et de sécurité en sont grandement affectés.

À la situation institutionnelle et politique interne s'ajoute un environnement instable : sur son flanc sud, ses voisins que sont la Sierra-Leone et le Libéria ont connu dans les années 1990 des guerres civiles atroces dont la conséquence directe est une pression considérable sur les ressources naturelles et un défi énorme de garder un équilibre pour un pays largement instable par son histoire. En effet, entre 1989 et 2002, la Guinée a abrité plus de 200.000 Réfugiés Sierra – Léonais et Libériens fuyant les ravages qui prévalaient dans leurs pays. L'effet le plus dévastateur de l'équilibre sociopolitique de la Guinée durant les conflits en Sierra – Leone et au Liberia, fut sans nul doute l'implication militaire dans les combats, en raison des nombreuses incursions, menées, tant par les Armées Régulières que par les Rébellions, en territoire guinéen : les premières évoquent l'obligation de poursuite et les secondes, s'en sont servis comme base de repli. Une situation qui favorisé une circulation considérable d'armes

légères sur le sol guinéen et qui donné naissance à la formation de groupes armés dont les uns et les autres vont se servir comme milices dans la lutte pour le pouvoir à Conakry.

Au nord-ouest, la Guinée-Bissau, installée dans une crise quasi-permanente, a été souvent soupçonnée par la Guinée d'abriter des mercenaires qui tentaient de déstabiliser le pouvoir à Conakry. Mais contrairement à ce qu'on aurait pu penser la Guinée — au bord du gouffre tant au niveau économique, sociopolitique et sécuritaire — n'a jamais vraiment basculé dans une guerre civile. À quoi cela est-il du ? Quels sont les fils qui empêchent la Guinée de tomber ? Il apparaît en effet dans l'histoire socioculturelle de la Guinée des cadres de dialogue animés par des personnalités dont le rôle essentiel a été et est encore de renouer les fils du dialogue chaque fois que le besoin se fait sentir. Il s'agit des griots nommés aussi Gens de la parole⁴⁶, des chefs religieux et coutumiers, mais aussi des femmes, même si (il faut le noter) elles sont souvent, du fait des pesanteurs socioculturelles, les actrices de l'ombre. En Guinée, mieux qu'ailleurs, les structures traditionnelles pour prévenir et gérer des conflits sont restées intact.

Pour les besoins de ce rapport, nous nous intéresserons aux différentes approches dans la remise en marche du dialogue. Pour le cas spécifique de la Guinée, nous intéresserons plus particulièrement aux approches incarnées par les structures traditionnelles dans lesquelles on trouve les griots, le conseil des sages et celui des chefs religieux, mais aussi à celles plus modernes qui font appel à d'autres types de mécanismes portés par d'autres types acteurs. Il arrive cependant que l'on mêle dans une démarche dite moderne deux structures pour une efficacité dans l'action.

Les structures traditionnelles sont des cadres de dialogue et de médiation animés par des sages et des chefs religieux et/ou traditionnels ayant reçu un mandat implicite — conféré par leur statut — de la Communauté pour jouer le rôle d'intermédiaire dans les conflits.

Concernant les mécanismes traditionnels, il faut noter que la médiation en milieu traditionnel vise à trouver une entente à l'amiable, souvent plus durable et n'affectant pas le tissu social. Quasiment chaque élément de la tradition peut être utilisé pour la prévention et la gestion de conflits. Les approches de dialogue sont choisies par ceux qui entreprennent la démarche en fonction du contexte, de la situation et du fond culturel des protagonistes. En règle générale, ceux qui entreprennent de renouer les fils du dialogue adoptent la démarche suivante :

⁴⁶Sory Camara. Gens de la parole. Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société malinké, Paris, Karthala, 1992, 375 p.

- Lorsque les médiateurs arrivent dans la localité concernée par le conflit, ils s'adressent d'abord aux autorités administratives et traditionnelles pour leur exposer le motif de leur visite et de solliciter leur appui.
- Puis ils mènent une enquête auprès des sages de la localité, des autorités administratives et d'autres personnes pour vérifier la véracité des différentes revendications.
- Une fois qu'ils se sont fait une idée claire des causes du conflits et surtout des possibilités de paix, les sages convoquent une réunion avec toutes les parties concernées.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, les sages rappellent à la population l'intérêt qu'il y a à vivre en paix dans une communauté et de chercher à résoudre les différends avec les outils légués par les ancêtres. Après ces propos, la parole est donnée à chaque partie. On écoute attentivement la version des faits de la bouche de chacun de protagonistes et de celle des témoins.

Puis c'est au tour des notables de la localité de prendre la parole. Pour les notables, leur prise de parole n'a d'autre objet que de faire connaître leur position par rapport aux différentes déclarations. Une manière de se déclarer neutre par rapport au conflit.

Les personnalités chargées de résoudre le conflit se référant aux liens des ancêtres et aux valeurs religieuses prononceront le verdict en faisant en sorte que personne ne se sente humilié.

Ces structures existent dans toutes les régions et étendent comme un filet leurs savoirs et leurs savoir-faire sur l'ensemble du territoire guinéen. Ils résolvent des conflits communautaires, politiques, interethniques, intercommunautaires, religieux, etc. C'est dire qu'ils se déploient dans toutes sphères de la société guinéenne pour renouer les fils du dialogue

La vie politique en Guinée est rythmée par des violences certes, mais aussi par des tentatives de renouer les contacts pour un climat social apaisé. Ces démarches sont l'œuvre de différentes bonnes volontés qu'elles soient issues des structures traditionnelles ou du milieu politique. Le dernier en date (élections présidentielles d'octobre 2015 oblige) avait pour objectif de décriper la scène politique et d'éviter au pays la violence qui à cours à chaque

élection organisée en Guinée. Les Dialogues étaient donc politiques et ne concernaient alors que l'opposition et le pouvoir en place.

En 2010, l'évaluation du secteur de la sécurité par une mission conjointe de la CEDEAO, UA et de ONU a mis en relief les déficit de gouvernance des Forces de Défense, l'absence de contrôle civil et démocratique, l'inadéquation de l'outil face aux nouvelles menaces, la faible prise en compte de la dimension genre, l'ampleur de la circulation incontrôlée des armes légères, le non-respect des droits humains par certains hommes en uniformes, le vieillissement et l'insuffisance du personnel, etc.

La sécurité étant un secteur transversal concernant l'ensemble de la population pour son bien-être et le développement socio-économique du pays, il était nécessaire et impératif d'associer la société civile et la réflexion devait impliquer l'ensemble de la société guinéenne. Les travaux de la réforme englobèrent alors les acteurs de la société civile tant pour contribuer à la formulation des politiques publiques de sécurité et que dans la mise en œuvre de celles-ci. Il s'agissait en effet, comme le disait si bien le président Alpha Condé :

« Bâtir en Guinée un État de droit, démocratique, fondé sur les valeurs d'une société pluriethnique riche de sa diversité culturelle, sur les valeurs universelles contenues dans la Charte des Nations Unies, de l'Union Africaine, de la CEDEAO et dans la constitution guinéenne » (MaramanyCissé : 2011)

Complexe et éminemment politique, la réforme met l'accent sur une nouvelle conception de la défense et de la sécurité, basée sur une approche globale, consensuelle et participative qui nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs et d'une appropriation nationale à tous les niveaux.

Le dialogue inter-guinéen autour du projet de réforme de l'institution des forces armées permit alors :

- La démilitarisation de la Capitale Conakry
- Le retrait de l'armée des opérations de maintien de l'ordre publique
- La mise à la retraite d'environ 4000 militaires
- La création du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale et la Direction de la Justice Militaire
- Le retour de l'armée guinéenne dans les opérations de maintien de la paix

La réforme n'a pas enrayé la violence en Guinée, loin s'en faut. Les dernières élections ont permis de mesurer la distance entre la volonté d'avoir des forces de défense et de sécurité capable de mieux assurer ses missions et de participer aux processus de démocratisation ; mais elle a permis de bâtir, voire de renforcer l'État de droit.

E/ La vertu du dialogue : l'expérience du peuple Burkinabè

Le soulèvement populaire qui a fait partir en octobre 2014 le président Blaise Compaoré ressemble étrangement à celui qui emporta le 3 janvier 1966 le Président Maurice Yaméogo. Comme en 1966, le peuple Burkinabè a pris son destin en main et a dit « non » à un pouvoir autocratique.

Ce que l'on peut noter cependant dans le soulèvement populaire du 30 et 31 octobre 2014 qui emporta le président Blaise Compaoré, c'est le nombre important de jeunes et de femmes à travers tout le pays qui ont pris part au soulèvement et la forte implication de la chefferie traditionnelle, notamment le rôle incontournable joué par la MooghoNaaba, le roi des Mossè.

En effet, Suite à la décision du Conseil des Ministres du 21 octobre 2015 de valider le projet de loi visant à modifier l'article 37 de la Constitution afin de permettre à Blaise Compaoré de briguer un autres mandat aux élections présidentielles de 2015, les partis d'opposition et des organisations de la société civile ont appelé à une mobilisation nationale pour demander au gouvernement de retirer le projet de loi. De cette manifestation, s'en suivirent plusieurs jusqu'à la chute du Président Blaise Compaoré. Toutes les couches de la société y ont pris part : le 27 octobre, les femmes de Ouaga ont dépassé l'interdiction de la mairie de Ouagadougou et organisèrent contre le régime de Blaise Compaoré une manifestation. La journée du 28 octobre sera décrétée journée de désobéissance civile. On pouvait lire sur les T-shirt des jeunes : *notre nombre est notre force*. Le 30 octobre le président du Faso prend la parole pour appeler au dialogue pendant que l'opposition appelait à sa démission immédiate. Ce qu'il fera finalement dans la journée du 31 octobre.

Dans les coulisses, pour éviter au pays de basculer dans une guerre civile, les chefs religieux et traditionnels avec au centre la figure du MooghoNaaba. Le palais du MooghoNaaba, une enclave morale est l'endroit où l'État burkinabè a toujours trouvé les ressources pour repartir. C'était le cas en 1932 lorsque NaabaSagha IV incarna la lutte jusqu'à la reconstitution de la Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso) créée en 1919 puis divisée en entités coloniales : le Niger, le Soudan Français et la Côte d'Ivoire. C'est aussi le cas aujourd'hui. L'actuel locataire

du palais, le NaabaBaongo dont le nom »Baonga » signifie « plaine, bas-fonds » a poursuivi l'œuvre de ses ancêtres. Ainsi depuis le début de la crise, ceux qui se sentaient menacés notamment le premier Ministre Yacouba Isaac Zida fuyant devant ses camarades du RSP a trouvé refuge au palais du MooghoNaaba de même que ceux qui cherchaient à éviter que le pays ne sombre dans le chaos. Le palais du MoghoNaaba est un sanctuaire de dialogue, de paix et de réconfort moral.

Le dernier acte dans la crise Burkinabè qui opposait les soldats loyalistes au Régiment de Sécurité Présidentiel (RSP) s'est joué dans la cour du MooghoNaaba. L'accord qui y a été signé entre les forces loyalistes et les putschistes du Régiment de sécurité présidentielle l'a été sous son égide. C'est un accord d'apaisement qui prévoit que le RSP du général Diendéré restera cantonné dans sa caserne tandis que les forces loyalistes reculeront d'une cinquantaine de kilomètres de la capitale. Les hommes du RSP abandonneront alors tous les postes de contrôle qu'ils détiennent en ville.

La leçon qu'il convient de retenir de l'intervention du MooghoNaaba et de toutes les autres chefferies traditionnelles burkinabè (le chef suprême des Bobo Mandarès'est distingué par sa médiation aux heures sombres de la crise) face à l'intérêt national c'est que l'efficacité de leur médiation et la confiance dont ils semblent jouir de toutes les parties en font un des meilleurs médiateurs qui comblent les vides de dialogue que les politiques n'arrivent jamais à combler. Le MooghoNaaba et ses collègues ont contribué à sauver les institutions du Burkina Faso. C'est dire qu'il y a lieu d'explorer la chefferie traditionnelle comme une voie de règlement de conflit dans nos pays. Ces structures dites traditionnelles sont souvent reléguées comme des « vieilleries » dont on ne fait cas que lorsque les solutions dites « modernes » n'offrent aucune perspective. Il est temps qu'il leur soit donné un statut officiel ancré dans la constitution. Ce qui leur permettra de jouer pleinement le rôle qui est le leur : celui de nouer et de renouer les fils du dialogue chaque fois que cela nécessaire.

IV/ LES EXPERIENCES DE DIALOGUE DANS LES PAYS AFRICAINS NON FRANCOPHONES : LE CAS DE L'AFRIQUE DU SUD ET DE LA GUINEE BISSAU

Ailleurs en Afrique non francophone, des expériences de dialogue sont notées Il en est ainsi de l'Afrique du Sud et de la Guinée Bissau

A/La voie du pardon et de la réconciliation par le dialogue. Le modèle Sud-Africain

"Un individu est un individu à cause des autres individus"⁴⁷ Autrement dit : « Je suis parce que nous sommes » Ce que l'Archevêque Desmond Tutu, prix Nobel de la Paix, 1984 a théorisé en ces termes : "Mon humanité est inextricablement liée à ce qu'est la vôtre" Nous sommes au cœur de l'Ubuntu, une philosophie africaine présente dans beaucoup de langues africaines, notamment dans celles de la partie sud de l'Afrique. Au sortir de l'Apartheid, Nelson Mandela et l'Archevêque Desmond Tutu choisissent comme voie de recours à la reconstruction de l'Afrique du Sud et pour asseoir un vivre-ensemble de faire pratiquer à travers la Commission Vérité et Réconciliation, les valeurs de l'Ubuntu : la compassion, la responsabilité et le pardon. En s'inscrivant dans cette voie, les initiateurs de la Commission Vérité et réconciliation sont allés au-delà du modèle chilien dont ils se sont inspirés.

En effet, en renonçant à appliquer une justice rétributive dont le principe est la sanction des coupables, la Commission Vérité et Réconciliation a mis en avant une justice basée sur un face-à-face entre bourreaux et victimes. Une place centrale était accordée aux victimes. Les bourreaux portaient, dans la violation des droits de l'homme, une responsabilité individuelle et répondaient donc aux questions des victimes de manière individuelle. Environ 21297 Sud-Africains ont été entendus soit par des enquêteurs ou au cours d'audience foraine. Une attention particulière fut accordée aux proches des victimes tant sur le plan de l'accueil que de l'écoute. Pour les soutenir, des psychologues faisaient partie des commissaires. Dans une « Parole libre » qui contraste avec les procédures judiciaires conventionnelles, la commission donnait au tout le cachet d'un dialogue africain sans en être un puisque les faits évoqués faisaient l'objet d'une enquête, elle amnistiait ou non des faits mais pas des individus. Ainsi sur 7116 demandes d'amnistie, 1312 ont été accordées, et 5143 rejetées. C'est là toute l'originalité de la démarche sud-africaine. Elle ne jugeait pas comme le procès de Nuremberg, une justice des vainqueurs, ni n'amnistiait aveuglément comme au Chili (armistice général), modèle dont l'Afrique du Sud postapartheid s'est pourtant inspiré.

⁴⁷ Proverbe Zoulou

La démarche sud-africaine s'est inspirée fortement de celle de la médiation africaine où, tout en cherchant à restaurer la dignité de la victime, on ne perd pas de vue la sauvegarde de la cohésion du groupe qu'une réconciliation se doit retisser les liens. Pour cela, la commission Vérité et Réconciliation devait créer un espace et une « Parole » public où victimes et bourreaux se rencontraient et adhéraient ensemble à la nouvelle Afrique du Sud. Telle était en tout cas l'esprit de la Commission Vérité et Réconciliation que les initiateurs, notamment l'Archevêque Desmond Tutu, voulait imprimer à la nouvelle Afrique du Sud. En effet il y a l'esprit et la lettre. Pour ce qui concerne la lettre, certains observateurs s'évertuent à dire que la faiblesse de la Commission Vérité et Réconciliation réside précisément dans le fait qu'elle ne prévoyait pas d'enquêtes sur les violations résultant de la mise en application de la politique d'apartheid, notamment le déplacement forcé de populations, les restrictions à la liberté de mouvement et de résidence imposées par le biais des lois sur les permis, ou la privation du droit de vote pour la grande majorité de la population sud-africaine. Cet argument pose la question de la réparation pour les victimes que des Blancs Sud-Africains, notamment ceux qui faisaient partie de la police rejettent de toutes leurs forces arguant que les exactions commises ont un caractère spécial du fait de la situation de guerre et du système politique qui prévalait à l'époque. En d'autres termes, ils étaient aussi des victimes. L'argument pose aussi la question de la redistribution des richesses dont un grand nombre de Sud-Africains vivant dans les Townships (comme à l'époque de l'apartheid) restent toujours exclus. L'insécurité à laquelle fait face la nouvelle Afrique du Sud est liée à coup sûr au choix politique d'une économie libérale qui privilégie une poignée de Sud-Africains Blancs et noirs au détriment d'une majorité restée toujours pauvre.

La question essentielle que l'on peut opposer à l'argument qui veut qu'on ait mis trop l'accent sur le pardon et la réconciliation est quelles étaient les ressources que détenait l'Afrique du Sud au sortir de l'Apartheid sur lesquelles on pouvait s'appuyer pour bâtir une société juste et multiraciale. José Zalaquett, membre de la CVR chilienne, cité par Bucaille Lætitia⁴⁸, précisait que les Commissions Vérité et Réconciliation avaient pour objectif de « *remettre en place un ordre moral qui a été brisé ou sérieusement endommagé, ou de construire un ordre*

⁴⁸ « Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud Une mutation politique et sociale », *Politique étrangère* 2/2007 (Été) , p. 313-325

politique juste si la mémoire historique n'en fait apparaître aucun ». La Guinée Bissau ne devrait-elle pas apprendre de l'expérience sud-africaine du dialogue et de la réconciliation ?

B/ Instabilité politique chronique, les difficultés de poser un dialogue inter-Bissau-Guinéen

L'histoire contemporaine de la Guinée-Bissau est une succession d'actes de violence politique et institutionnelle qui marquent profondément le pays. L'instabilité chronique à laquelle la Guinée-Bissau fait face depuis son indépendance est intrinsèquement liée à son histoire. Une histoire coloniale ponctuée d'acte de violence tant entre le colonisateur et populations qu'entre les autochtones eux-mêmes.

Rappelons quelques faits historiques. Les Portugais sont arrivés en 1446 sur le territoire de l'actuelle Guinée-Bissau qu'ils désignaient sous le vocable de « Province de Guinée » et plus tard sous celui de « Guinée Portugaise. » Durant toute la période coloniale, la population bissau-guinéenne s'est constamment révoltée contre l'occupation portugaise. Des conflits armés ont opposé jusqu'en 1931 le colonisateur aux autochtones de Bissau et à ceux de Bijagos jusqu'en 1936. Soronda Diallo⁴⁹ décrivait la situation qui prévalait à l'époque en ces termes :

« L'occupation effective de la Guinée Portugaise par la puissance coloniale a été faite au prix de guerres euro-africaines et intra-africaines, de génocides et de la destruction, en grande mesure, des espaces politiques africains précoloniaux en vue d'établir un pur et simple système de domination... »

Au sortir de la seconde guerre mondiale, alors que les autres puissances coloniales avaient fait le choix de se désengager de leurs colonies, le Portugal choisit, lui, de se maintenir dans ses colonies étouffant dans l'œuf toute velléité d'indépendance de ses colonies que sont : Guinée-Bissau, Cap-Vert, Angola, Mozambique et Sao Tome et Principe.

En Guinée-Bissau, le massacre des Dockers du port de Pindjiguiti à Bissau le 03 août 1959 a été l'élément déclencheur de la lutte armée pour l'indépendance sous la conduite d'Amilcar Cabral et du Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC). Une armée fut fondée en 1964 appuyée dans la lutte par des militants armés et des milices de défense populaire. L'indépendance fut obtenue en 1974 après d'âpres luttes.

⁴⁹ I. Diallo Soronda. Revista de estudos guineenses, Nova Série N°8, Juhlo 2004, Contribuição para o debate sobre Identidade e cidadania na Guiné-Bissau, P. 86.

L'État post colonial va garder les stigmates de la guerre de libération et de l'organisation politique mise en place à cette époque-là. Le premier gouvernement de la Guinée-Bissau indépendant installé par le PAIGC avait un caractère militaire. Les forces armées avaient construit un « centre de pouvoir » parallèle au gouvernement mis en place. Le pouvoir réel était donc exercé par les militaires. Un effet déstabilisateur pour tout pays qui se construit. Cette situation s'est poursuivie même lorsque la Guinée-Bissau est passée du parti unique vers le multipartisme (Handem : 2013). Les militaires ont défait tous les gouvernements qui d'une manière ou d'une autre étaient en leur défaveur.

La difficile voie du dialogue en Guinée-Bissau

Tributaire de l'aide internationale, la Guinée-Bissau échappe depuis son indépendance survenue en 1974 à plusieurs initiatives de réforme de services de sécurité ainsi qu'aux différents programmes de Démobilisation Désarmement et de Réinsertion (DDR). L'armée bissau-guinéenne s'est toujours montrée très méfiante et considère la réforme des services de sécurité comme un affront.

Le coup d'État de 2010 contre le gouvernement de Carlos Gomes Junior qui sera condamné par la Communauté Internationale a vu une amorce de dialogue entre la junte militaire, les partis politiques et la société civile sous l'égide de la CEDEAO. La junte militaire, devant le rejet de sa proposition de dissoudre les institutions et de les remplacer pendant deux ans par un Conseil national de transition (Conselho Nacional de Transição, CNT), une législature ad hoc, ainsi qu'un gouvernement d'union nationale et un président de transition, a été obligée de s'ouvrir au dialogue. Des négociations supplémentaires eurent lieu englobant la société civile et les partis politiques. La junte annonce alors la mise en place d'un forum de consultation ouvert à tous.

Les chefs d'État et de gouvernement membres de la CEDEAO, réunis en sommets extraordinaires à Abidjan puis à Dakar ont donc établis, en concertation avec les militaires, les partis politiques et des représentants de la société civile de la Guinée-Bissau, une feuille de route qui doit permettre le retour à l'ordre constitutionnel et remettre en marche les institutions de l'État. C'est cette feuille de route, malgré l'opposition du PAIGC qui tenait à un retour à la position d'avant le coup d'État du 12 avril 2012⁵⁰, que la CEDEAO s'appliquera à dérouler tout en l'aménageant pour prendre en charge la préoccupation du PAIGC. Il sera

⁵⁰ Le PAIGC soutenu par la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), voulait le retour du président intérimaire et du premier ministre en exil et la poursuite du processus électoral interrompu par le coup d'état.

proposé au Président de l'Assemblée Nationale Populaire (un membre du PAIGC) d'assumer la fonction de Président de transition et de créer les conditions en vue de la nomination d'un Premier Ministre de consensus.

Comme nous venons de le voir, la Guinée-Bissau n'a pas véritablement réussi un dialogue qui lui permet de sortir de la spirale d'instabilité dans laquelle elle se retrouve depuis la lutte de libération. Les derniers événements survenus à la mi-août 2015⁵¹ au sommet de l'État entre le Président de la République et le Premier Ministre, pourtant tous deux issus du PAIGC, laissent penser que le chemin vers un dialogue inclusif ne s'ouvrira pas de sitôt à Bissau. Tributaire de l'aide internationale, on dirait que les acteurs politiques bissau-guinéens, sur pression de la Communauté internationale, mettent sur pied, pour chaque crise, une voie de sortie (comme si on faisait dans le provisoire) ; mais qu'il n'y a aucune volonté politique manifeste de résoudre les problèmes de fond qui sont à l'origine des conflits. Les acteurs politiques connaissent le problème : il y a l'armée certes, mais il y a aussi les profonds antagonismes nés de la guerre de libération que la Guinée-Bissau traîne encore comme un boulet aux pieds.

Avec l'élection présidentielle de mai 2014, la Guinée-Bissau longtemps étranglée par les narcotrafiquants qui profitaient de l'évanescence de l'État, renoue avec une certaine stabilité politique sans qu'aucun observateur de la scène politique bissau-guinéenne ne puisse présager de ce que fera l'armée si des décisions politiques fortes qui ne vont pas à l'encontre de ses intérêts se prenaient. Parmi les mesures qui ont toujours porté des risques de déstabilisation en Guinée-Bissau, il faut citer la nécessaire réforme du secteur de sécurité qui doit doter la Guinée-Bissau d'une armée professionnelle qui l'écartera définitivement de la tentative de se mêler de la gestion du pouvoir.

La société civile bissau-guinéenne s'est toujours impliquée dans la recherche de solutions à toutes les crises survenues en Guinée-Bissau. Des représentants d'institutions religieuses, des associations socioprofessionnelles et des organisations non-gouvernementales (ONG) ont participé activement dans des foras nationaux et internationaux de dialogue entre les différentes parties en conflits. Leurs voix se sont souvent levées pour condamner les coups de force perpétrés par les militaires. L'on a encore en mémoire le communiqué commun que des

⁵¹À la mi-août 2015 le Président Jose Mario Vaz destitue son premier ministre Domingos Simões Pereira après une crise qui opposait les deux hommes depuis plusieurs semaines déjà. Des tentatives de médiation du président Macky Sall et de son homologue guinéen Alpha Condé n'ont pas pu désamorcer la crise.

ONGs ont rendu public sous le titre : « *Positionnement d'un groupe d'ONG nationales et internationales en Guinée-Bissau face au coup d'État du 12 avril 2012* »

Au vu de la situation de fragilité dans laquelle se trouve la Guinée-Bissau, un dialogue inclusif semble nécessaire et qui doit certainement être porté par la société civile. La société civile est tenue de se mettre à l'écoute de la population et de jouer le rôle de contre-pouvoir qui est le sien afin de briser le dualisme État- armée. Il y a à bâtir un contrat de confiance entre la société civile et les partis politiques par la mise en place d'un cadre de concertation permanente qui permet d'aller au-devant des crises et d'instaurer le dialogue chaque fois que cela est nécessaire. La nomination d'acteurs de la société civile⁵² dans le gouvernement est un pas dans la bonne direction

La Guinée-Bissau compte 1.533.964 habitants sur une superficie de 36.125 km² cohabitent en harmonie plus d'une vingtaine d'ethnies. Malgré la politique du « diviser pour régner » pratiquée par le colonisateur portugais, les différents peuples sont restés soudés dans la lutte pour la libération nationale. Amilcar Cabral disait à ce propos : « *La libération nationale est un acte de culture* » (Handem : 2013)⁵³). Cette assertion est aujourd'hui encore d'actualité. À la guerre de libération tout comme aujourd'hui c'est tout le peuple bissau-guinéen qui doit, dans un dialogue constructif, porter l'instauration de la démocratie pour le bénéfice de tous les enfants de cette belle terre qu'est la Guinée-Bissau.

⁵² L'actuelle Ministre de la justice de Guinée-Bissau est membre de la société civile. Elle fut la directrice de l'observatoire des droits humains en Guinée-Bissau

⁵³ Obras escolhidas de Amilcar Cabral, a arma da teoria - unidade e luta, volume 1, 1978, Textos coordenados por Mario de Andrade

V/ Le rôle des femmes dans les dialogues nationaux : l'expérience des femmes de la Casamance et du fleuve REFMAP

À côté des structures traditionnelles de dialogue qui sont composées en majorité d'hommes, on peut noter les mouvements de femmes qui, souvent très pragmatiques, n'excluent de prime abord aucune structure. Véritables artisanes de paix, elles mobilisent les forces positives susceptibles de renouer les fils du dialogue qui conduit au règlement du conflit, interpellent les principaux protagonistes et entrent, notamment au niveau communautaire, dans la médiation entre les parties en conflits. Les membres de toutes ces structures agissent généralement au niveau local et régional et même national, même si leur influence est plus difficile à mesurer au niveau national.

Il est intéressant de voir dans le cadre d'une telle étude, le rôle joué par les femmes dans la résolution des conflits par la voie du dialogue en y associant d'autres mécanismes de résolution des conflits.

A/ Les femmes face au conflit en Casamance

Une autre expérience de dialogue qui mérite d'être évoquée dans ce rapport est celle des femmes de Casamance qui depuis le début de ce qu'on appelle pudiquement la crise en Casamance n'ont cessé d'intervenir auprès des protagonistes du conflit en plaidant pour un dialogue qui épargnerait des vies humaines.

En effet, le conflit qui oppose depuis plus de trente ans le gouvernement du Sénégal aux séparatistes du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) a fait des centaines de morts, des milliers de blessés, des dizaines de milliers de personnes déplacées ou réfugiées et des villages entiers rayés de la carte du Sénégal.

Face à ce conflit, les femmes de Casamance se sont impliquées dans la recherche de solutions en ayant recours à des ressources culturelles et traditionnelles, les contes, le théâtre-forum, la symbolique du pagne tissé, etc. Tous ces outils sont puisés dans le patrimoine culturel, religieux et sociologique de la Casamance. Les principales organisations qui utilisent ces outils sont Kabonketoor⁵⁴, les femmes « prêtresses du bois sacré » et Usoforal⁵⁵.

La démarche des femmes de Casamance quelle que soit l'organisation à laquelle elles appartiennent ressemble à celle de beaucoup de femmes. Il s'agit de mobiliser les valeurs

⁵⁴Kabonketoor signifie « se pardonner mutuellement ». Le pardon est

⁵⁵Usoforal signifie « unissons-nous ». Le terme évoque donc la solidarité

culturelles positives pour plaider en faveur du dialogue entre les différents protagonistes du conflit tout en revendiquant une place en tant que partie prenante du processus. C'est ainsi que, pour expliquer la situation des femmes dans le conflit et les initiatives qu'elles prennent en faveur du dialogue pour la paix Usoforal a organisé sous le titre « Le pagne qui parle » une exposition itinérante avec laquelle les femmes ont sillonné plusieurs pays avec le même message : avec le symbole du pagne qui accompagne de la vie à la mort, l'homme en milieu, ce symbole très important était en train de se perdre faute de tisserands. L'exposition « Le pagne qui parle » est portée par les femmes et parle des femmes, mais à travers elles, il s'agit de l'histoire perturbée de la communauté tout entière qui transparaît à travers le pagne. Dans cette démarche, Usoforal cherche à créer l'espace dans lequel les protagonistes du conflit pourront plus facilement retrouver la voie du dialogue, faire évoluer la situation, et rendre au conflit sa fonction positive dans les relations humaines.

En Casamance, la femme et l'enfant sont traditionnellement considérés comme des personnes sacrées, mais la crise piétine sur cette sacralité et depuis longtemps, la femme tout comme l'enfant, sont tous les deux victimes du conflit à travers les mines anti personnelles ou les combats sporadiques qui ont souvent lieu dans cette partie du Sénégal. Afin d'ouvrir le dialogue avec les groupes armés, les femmes leur font prendre conscience de la perte des valeurs positives parmi lesquelles celle qui protège la femme et l'enfant.

Pour renforcer leur plaidoyer, les femmes ont construit des partenariats à l'échelle de la Casamance et de la sous-région, en particulier avec les femmes du Mali, de la Guinée-Bissau, de la Gambie et de la Guinée.

Dans le but de rassembler les énergies, les compétences et l'expertise de chacune de ses membres afin de pouvoir proposer des solutions concrètes et pertinentes pour mettre fin à la crise en Casamance, les organisations de femmes décident alors de se retrouver dans une Plateforme dénommée « Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC) réunissant 170 associations de femmes de la Casamance ce qui représente plus de 30 000 membres. Leur investissement dans la paix a ainsi contribué à la baisse du niveau de violence et à une meilleure prise de conscience par l'ensemble des Sénégalais du conflit en Casamance. Malgré les succès engrangés, les femmes de Casamance ont encore beaucoup de mal à imposer leur participation aux négociations qui se sont ouvertes ici et là, malgré le soutien exprimé par le chef de l'État, Monsieur MackySall qui s'exprimait en 2012 en ces termes : *« J'ai cherché et je crois avoir trouvé [...] la porte secrète qui s'ouvre sur les splendeurs des*

cités de paix. Cette porte, c'est vous [...]. Le flambeau de la paix est là, alors prenez-le pour éclairer notre quête obstinée de paix⁵⁶».

Aux dernières élections présidentielles de 2012, la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance va saisir cette opportunité pour produire et soumettre aux candidats en lice un mémorandum pour la paix en Casamance. Seuls neuf candidats l'ont signé s'engageant par ce geste à tout mettre en œuvre pour faire revenir la paix s'ils étaient élus président de la République. Chaque opportunité était bonne à saisir pour engager le dialogue avec les décideurs ou avec le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) ou les deux. C'est ainsi que les candidats au second tour des élections de 2012 furent reçus par les femmes qui voulaient connaître leurs programmes pour la paix en Casamance. Une approche inédite dans l'histoire politique du Sénégal. Les femmes mettaient ainsi les candidats devant leur responsabilité quant au devenir de cette région.

Après les élections, les femmes ont repris tout de suite le dialogue avec des représentants du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC), les représentants politiques de la Casamance, les chefs religieux et coutumiers ainsi que les autorités militaires pour poser les bases des futures négociations. La stratégie s'est avérée payante puisque, en janvier 2013, alors que s'ouvrait une nouvelle étape dans les négociations pour la paix en Casamance, la coordinatrice de la plateforme a été invitée par le gouvernement à faire partie de la délégation pour engager le dialogue avec les différents protagonistes.

La bataille de la paix n'est pas encore gagnée en Casamance, mais les femmes ont su marquer chaque étape de cette bataille d'une forte présence et de stratégies toujours renouvelées pour nouer le dialogue entre les protagonistes.

⁵⁶<http://www.lesoleil.sn/rencontre-avec-la-plate-forme-des-femmes-de-casamance-le-senegal-vous-donne-mandat-pour-reussir-cette-paix>

B/ Les mouvements de femmes : le cas du Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix (REFMAP)

Créé en 2000 sous l'égide de la CEDEAO et sous l'initiative de Femme Africa Solidarité, du Comité des Femmes Africaines pour la Paix et le Développement (CFAPD), avec l'appui de l'Union Africaine, du PNUD, du gouvernement nigérian et d'autres partenaires au développement, le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la Paix s'implique activement dans les processus de gestion et de résolution de conflits dans le bassin du fleuve Mano. Pour atteindre leurs objectifs, des structures conjointes appartenant aux trois pays : Guinée –Sierra Léone - Libéria et de réseaux de dépositaires d'enjeux (le Réseau National des Communicateurs traditionnels (RENACOT) en est un exemple) pour soutenir les actions de prévention des conflits et de consolidation de la paix sont mis en place. L'organisation est dirigée par un Conseil de Direction au niveau sous régional et a son siège à Freetown. Dans son fonctionnement, chacun des pays membres du réseau déroule ses activités conformément aux réalités que lui dicte le terrain. C'est ainsi que le REFMAP, section Guinée a ouvert, le long des frontières libériennes, sierra léonaises, ivoiriennes et maliennes, 12 antennes dans les préfectures de **Forécariah, Kindia, Faranah, Kissidougou, Gueckédou, Macenta, N'Zérékoré, Lola, Beyla, Yomou, Kankan et Mandiana**. Avec ses antennes, le REFMAP a développé une expertise dans la médiation en usant des techniques traditionnelles de résolution des conflits.

L'une des médiations la plus spectaculaire du REFMAP fut celle qui a permis le déblocage du dialogue politique entre les présidents des trois gouvernements guinéen, sierra léonais et libérien. En effet, la guerre qui embrasait le Libéria et la Sierra Léone depuis déjà un peu plus de dix ans menaçait de se déporter plus fortement en Guinée, surtout entre 2000 et 2001 et en Côte d'Ivoire où en 2002 un conflit venait de mettre fin à la stabilité politique du pays d'Houphouët Boigny. Toute la région du fleuve Mano menaçait de s'embraser. Le libérien Charles Taylor était en mauvais termes avec les présidents au pouvoir en Guinée et en Sierra-Leone. Au plus haut niveau, le dialogue politique était bloqué. Comprenant l'urgence de l'heure, le Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix se mit alors à l'œuvre en développant plusieurs stratégies dont la plus payante fut celle de rencontrer personnellement les présidents Conté, Taylor et Kabbah pour plaider en faveur de la paix par le dialogue. Cette démarche a abouti en février 2002 à une rencontre de haut niveau à Rabat au Maroc sous l'égide du roi Mohamed VI. Les Nations Unies ont valorisé cette action en lui décernant le Prix des Nations Unies pour les Droits de l'Homme.

Si l'expérience des femmes de la Casamance a montré ses impacts au niveau national, l'expérience des femmes du REFMAP a démontré le rôle des femmes dans les processus de dialogue, au niveau régional.

Au fil de notre analyse, il ressort qu'une brève recension, d'une part, des crises dans les régions des Grands Lacs, des concertations qu'elles ont générées ainsi que leurs mécanismes⁵⁷, et d'autre part, des cadres de concertation tenus en Afrique francophone et ailleurs, démontrent à souhait que le dialogue continue à nos jours de constituer un mode de résolution des conflits. Tantôt, les artisans du dialogue réussissent tantôt, des échecs sont notés. Cependant, ils en ressortent toujours que ce n'est pas le dialogue lui-même qui constitue l'obstacle mais la manière dont il est mené ou l'ineffectivité des résolutions issues de ces cadres de dialogue d'où la nécessité de veiller à la méthode efficace capable de devenir un outil de prévention et de résolution des conflits.

⁵⁷ Le Tchad, la Centrafrique... tous ces pays ont connu des moments de dialogue avec ses avantages et ses limites.

Bibliographie

1. **Acheikh Ibn-Oumar**, extraits de l'intervention à un séminaire sur les enjeux électoraux en Afrique, Bruxelles 29 janvier 2015, Publié sur le site du magazine Afrique-Asie, le 16/06/2015.
2. **Antoine Bangui-Rombaye**, Tchad: élections sous contrôle -1996-1997, l'Harmattan, 1999.
3. **Bah, Thierno Mouctar**, "Guerre, Pouvoir et Société dans l'Afrique précoloniale", Thèse pour le Doctorat d'État ès Lettres, Université Paris-Sorbonne, 1985.
4. **Benjamin Abtan**, Rwanda : Pour un dialogue des mémoires, Editions Albin Michel (4 avril 2007).
5. **Daniel Lopes**, « note d'analyse », GRIP, 2015.
6. **De Villers, G. et J. OmasomboTshonda**, « Zaïre. La transition manquée (1990-1997) », Cahiers Africains, n° 27-28-29, Institut africain, CEDAF, 1997.
7. **FweleyDiangitukwa**, la lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres, Revue gouvernance été 2014.
8. **Jean Louis Mbengue**, "Résolution des conflits et promotion de la paix chez les Beti du sud Cameroun", Monographie historique, séminaire de doctorat, Université de Yaoundé I, 1995.
9. **Jossart Bagalwa Malabi**, Transition démocratique et évolution constitutionnelle en république démocratique du Congo, Chaire Unesco des Droits de la Personne et de la Démocratie/Université d'Abomey-Calavi/ République du Bénin - DEA en Droits de l'Homme et Démocratie 2003.
10. **KIKASSA F.** « Des dialogues belgo-congolais au dialogue intercongolais, 1960-2001. À la recherche de la légitimité en R.D.C » in Congo-Afrique, n° 358, Kinshasa, 2001.
11. La Conférence nationale souveraine et ses implications pour le dialogue intercongolais, Kinshasa, 2001, 89 pages.
12. **Lanciné Sylla**, "Démocratie de l'arbre à palabre et bois sacré (Essai sur le pouvoir parallèle des sociétés initiatiques africaines)", Annales de l'Université d'Abidjan, Série D, t.13, 1980.
13. **Lefranc S.**, « Convertir le grand nombre à la paix... » Une ingénierie internationale de pacification, Politix, 2007/4 n° 80, p. 7-29.
14. **Lefranc S.**, Politiques du Pardon, Paris, PUF, 2002.
15. **Lopes D.**, La Fabrique de la Réconciliation : le cas de la Côte d'Ivoire, Thèse pour le Doctorat en Science Politique, Sciences Po Bordeaux, décembre 2013, 486 p.
16. **Monique Mavoungou-Bouyou**, les mécanismes culturels de prévention et de résolution des conflits dans les sociétés précoloniales au sud du Gabon : les pratiques traditionnelles in dialogue interculturel et culture de la paix en Afrique centrale et dans la région des grands Lacs, Tome 2, UNESCO, 2005.
17. **Ndeye TountouDiakite**, Rapport national sur le Sénégal : les relations professionnelles, CSA, 2009.
18. **NgarlejyYorongar**, Tchad le procès d'Idriss Deby, **Témoignage à charge**, Études, 2003, 383p.
19. **NouratouZato Koto Yerima**, La pratique du dialogue social au Bénin : Bilan et perspectives, Friderich Ebert Stiftung Cotonou Bulletin 9, 2014.

20. **SAMIR Amin**, "Paix, Sécurité Nationale et Régionale et Développement : quelques réflexions à partir de l'expérience africaine", *Afrique et Développement*, Vol. XII, no. 4, 1987.
21. **Séverine Awenengo**, "À qui appartient la paix ? Résolution du conflit, compétitions et recompositions identitaires en Casamance (Sénégal)", *Journal des anthropologues*, Association française des anthropologues, pp104-105.
22. **Thierno Bah**, "Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire", in *les fondements endogènes d'une culture de la Paix en Afrique, les mécanismes traditionnelles de résolution des conflits en Afrique*, UNESCO, Paris 1999.
23. **TOUZARD, H.**, "La médiation et la résolution des conflits, Étude psychosociologique", Paris, PUF, 1995.
24. **UNESCO**, « Les fondements endogènes d'une culture de la Paix en Afrique, mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits », UNESCO, Paris, 1999.
25. **UNESCO**, *Le rôle des chefs traditionnels et spirituels dans les mécanismes de préventions et de résolution des conflits, dialogue interculturel et culture de la Paix en Afrique centrale et dans les régions dans les grands Lacs*, Tome 2, UNESCO, 2005.

Webographie

<http://www.jambonews.net/actualites/20110330-le-dialogue-inter-rwandais-hautement-inclusif-une-solutio/>

<http://www.jeuneafrique.com/265488/politique/revision-de-la-constitution-pour-un-3e-mandat-de-kagame-une-modification-autorisee-par-la-constitution-du-rwanda/>

<http://www.memoireonline.com/01/06/64/transition-democratique-congo.html>

http://www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1969_num_39_2_1450_t1_0245_0000_2

<http://www.uneca.org/fr/es-blog/le-dialogue-national-rwandais-comment-s%E2%80%99inspirer-du-premier-de-la-classe>

www.cdvr.ci/

www.ivorian.net/actualite/p/55.html

www.jeuneafrique.com/pays/tchad

www.rfi.fr/.../20150916-cote-ivoire-kouadio-konan-bertin-dialogue-oua.

Bibliographie thématique

Les facteurs qui ont conduit à la transition

Articles

1. Bessis, Sophie (éd.). - Mutations africaines. *Problèmes politiques et sociaux* (644), 23 nov. 90 : p. 3-63. <P 4° 112>
2. Bouvier, Paule. - L'Afrique politique face à son devenir. *Civilisations* (Bruxelles) 50 (2), 1992 : p. 232-252 ; résumé en anglais. <P 8° 866>
3. Dabezies, Pierre. - Vers la démocratisation de l'Afrique. *Défense nationale* 48 (5), mai 92: p. 21-33. <P 8° 209>
4. Decraene, Philippe. - Réflexions sur l'exigence africaine de démocratisation. *Défense nationale* 48 (10), oct. 92 : p. 123-136. <P 8° 209>
5. Mbembe, Joseph-Achille. - Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique sub-saharienne. *AfricaDevelopment* 17 (1), 1992 : p. 37-64 ; bibliogr. ; résumé en anglais. <P 8° 3895>
6. Ndiaye, Tafsir Malick. - Des transitions démocratiques en Afrique. *Alternative démocratique dans le Tiers Monde* (6), juil.-déc. 92 : p. 13-29. <P 8° 5925>
7. Nzouankeu, Jacques Mariel. - L'Afrique devant l'idée de démocratie. *Revue internationale des sciences sociales* (128), mai 91 : p. 396-409. <P 8° 324>

La démocratisation en marche

Articles

1. Alibert, Jacques (éd.). Trente années d'Afrique. *Afrique contemporaine* (164), oct.-déc. 92 : 291 p. <P 4° 1982>
2. Anglin, Douglas G. - Conflict in Sub-Saharan Africa, 1990-1991. *Conflits dans le monde* 1990-1991 : p. 87-115. <P 8° 5086>
3. Bayart, Jean-François. - La problématique de la démocratie en Afrique noire : " La Baule, et puis après ? ". *Politique africaine* (43), oct. 91 : p. 5-20 ; résumé en anglais. <P 8° 4357>
4. La démocratie déclinée. *Cahiers d'études africaines* 35 (1), 1996 : p. 7-235 ; Numéro spécial ; résumés en anglais ; bibliogr. <P 8° 1776>
5. Lemarchand, René. - Africa's troubled transitions. *Journal of Democracy* 3 (4), oct.92: p. 98-109. <P 8° 5641>
6. MoukokoMbonjo, Pierre. - Régimes militaires et transition démocratique en Afrique : à la recherche d'un cadre d'analyse théorique. *Afrique 2000 (Paris)* (13), avr. Juin 93 : p. 39-58 ; tabl. ; bibliogr. <P 8° 5689>

7. Moukoko Mbonjo, Pierre. - Pluralisme socio-politique et démocratie en Afrique : l'approche consociationnelle ou du " power-sharing ". *Afrique 2000 (Paris)* (15), oct.-déc. 93 : p. 39-54. <P 8° 5689>
8. Nguema, Isaac. - La démocratie, l'Afrique et le développement. *Revue juridique et politique, indépendance et coopération* 46 (2), avr.-juin 92 : p. 129-162. <P 8°25>
9. Nzouankeu, Jacques Mariel. - Démocratie majoritaire et démocratie consensuelle. *Actualité de la démocratie dans le Tiers Monde* (1), juil.-déc. 91 : p. 5-17. <P 8° 5926>
10. Toulabor, Comi M. - La transition démocratique en Afrique. *Afrique 2000 (Paris)* (4), fév. 91 : p. 55-70 ; bibliogr. <P 8° 5689>
11. Yakemtchouk, Romain. - Une démocratie pour l'Afrique. *Studiadiplomatica*44 (2), 1991 : p. 5-126. <P 8° 6>
12. Buijtenhuijs, Robert ; Rijnierse, Elly. - *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara 1989-1992 : un aperçu de la littérature*. - Leiden : Centre d'études africaines, 1993 : 95 p. - Trad. du néerlandais. - Bibliogr. (Research reports/African Studies Centre) 52. <8°185.370>
13. Coulon, Christian (éd.) ; Martin, Denis-Constant (éd.). - *Les afriques politiques*. Paris - Découverte, 1991 : 294 p. : carte. - Bibliogr. Index. - (Textes à l'appui. Série histoire contemporaine) <8°136.906>
14. Médard, Jean-François (éd.). - *États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crise*. - Paris : Karthala, 1992 : 405 p. : carte. - Bibliogr. Index. <8°146.185>
15. Perret, Thierry. - *Afrique, voyage en démocratie : les années chacha*. - Paris : Harmattan, 1994 : 335 p. <8°163.596>

Les Conférences nationales

Articles

1. Bakary Akin, Tessy D. - Des militaires aux avocats : une autre forme de coup d'État, la " Conférence Nationale Souveraine ". *Géopolitique africaine* 15 (2), sept.-oct. 92 : 7 p. <P 4° 5988>
2. Conférence nationale et démocratie. *Afrique 2000 (Paris)* (7), oct.-déc. 91 : p. 35-90 ; bibliogr. <P 8° 5689>
3. Kombila-Iboanga, Fidèle - A propos de la pratique récente de la Conférence nationale en Afrique noire à la lumière de la Conférence gabonaise : une nouvelle forme de déclaration des droits ? *Revue juridique et politique, indépendance et coopération* 45 (3-4), oct.-déc. 91 : p. 267-281. <P 8° 25>
4. Mavila, Jean-Claude. - L'État africain : quelles perspectives de changement des institutions ? *Revue congolaise de droit* (11-12-13-14), janv. 92-déc. 93 : p. 49-65. <P 8° 5205>

5. Morel, Yves. - Démocratisation en Afrique noire : les " conférences nationales ". *Études* 376 (6), juin 92 : p. 733-743. <P 8° 260>
6. Moyrand, Alain. - Réflexions sur l'introduction de l'État de droit en Afrique noire francophone. *Revue internationale de droit comparé* 43 (4), oct.-déc. 91 : p. 853-878 ; résumé en anglais. <P 8° 30>
7. Raynal, Jean-Jacques. - Les conférences nationales en Afrique : au-delà du mythe, la démocratie ? *Penant* 104 (816), oct.-déc. 94 Doctrine : p. 310-321. <P 8° 52>

Ouvrages

1. Eboussi-Boulaga, Fabien. - *Les conférences nationales en Afrique noire : une affaire à suivre*. - Paris : Karthala, 1993 : 229 p. - En annexe : textes des conférences nationales du Bénin (1990), du Congo (1991), et du Togo (1991). - Notes bibliogr. <8°154.143>
2. Roussillon, Henry (éd.). - *Les nouvelles Constitutions africaines : la transition démocratique*. - Toulouse : Presses de l'IEP de Toulouse, 1993 : 191 p. - Notes bibliogr. <8°153.152>

Le multipartisme et le pluralisme

Articles

1. L'Afrique sub-saharienne. *RAMSES* 1994 : p. 302-430 : tabl., graph. ; bibliogr. <P 8° 4369>
2. Les chemins de la démocratie. *Politique africaine* (43), oct. 91 : p. 3-104. <P 8° 4357>
3. The democratic transition in Africa : an end to the one-party State ? *Conflict Studies* (245), oct.91 : p. 3-37 ; tabl. ; bibliogr. <P 4° 2924>
4. Ndue, Paul Ntungwe. - Africa's turn toward pluralism. *Journal of Democracy* 5 (1), janv.94 : p. 45-54. <P 8° 5641>
5. Oyono, Dieudonné. - Du parti unique au multipartisme : environnement international et processus de démocratisation en Afrique. *Afrique 2000 (Paris)* (6), sept. 91 : p. 45-53. <P 8° 5689>
6. Tiangaye, Nicolas. - Aux sources du pluralisme politique en Afrique. *Afrique 2000 (Paris)* (11), oct.-déc. 92 : p. 55-66. <P 8° 5689>

Ouvrage

2.4. Le renouvellement des élites

Articles

1. Ayeni, Victor. - The executive presidency as concomitant of multipartyism in Africa : an assessment. *Indian Journal of Political Science* 54 (2), avr.-juin 93 : p. 161-193. <P 8° 855>
2. Gaud, Michel ; Porgès, Laurence. - Les Présidents de l'alternance. *Afrique contemporaine* (167), juil.-sept. 93 : p. 29-39 ; tabl. ; résumé en anglais. <P 4° 1982>
3. Kourouma, Mamadi. - Les Conseils économiques et sociaux dans les présidentielismes d'Afrique noire francophone : rétrospective et perspectives. *Revue juridique et politique, indépendance et coopération* 48 (3), oct.-déc. 94 : p. 309-330. <P 8° 25>

Bénin

La Conférence nationale des Forces vives

Articles

1. Banegas, Richard. - Action collective et transition politique en Afrique : la Conférence nationale du Bénin. *Cultures et conflits*(17), print. 95 : p. 137-175. <P 8° 5709>
2. Heilbrunn, John R. - Social origins of national conferences in Benin and Togo. *Journal of Modern African Studies*31 (2), juin 93 : p. 277-299. <P 8° 2020>
3. Hounbedji, Adrien. - Le renouveau démocratique du Bénin : genèse, enjeux et perspectives. *Revue juridique et politique, indépendance et coopération* (1), janv.-avr. 94 : p. 17-26. <P 8° 25>
4. Laloupo, Francis. - La Conférence nationale au Bénin : un concept nouveau de changement de régime politique. *Année africaine 1992-1993* : p. 89-114 ; résumé en anglais. <P 4° 5774>
5. Monkotan, J. B. Kuassi. - Une nouvelle voie d'accès au pluralisme politique : la Conférence nationale souveraine. *Afrique 2000 (Paris)* (7), oct.-déc.91 : p. 41-53. <P 8° 5689>
6. Nwajiaku, Kathryn. - The National Conferences in Benin and Togo revisited. *Journal of Modern African Studies* 32 (3), sept.94 : p. 429-447. <P 8° 2020>
7. Robinson, Pearl T. - The National Conference phenomenon in francophone Africa. *Comparative Studies in Society and History* 36 (3), juil. 94 : p. 575-610 ; tabl. <P 8° 1769>

Ouvrage

Adamon, Afize D. - *Le renouveau démocratique au Bénin : la Conférence nationale des Forces vives et la période de transition*. - Paris : Harmattan, 1995 : 223 p. - Bibliogr. (Points de vue concrets). <8°170.320>

Commission Vérité et Réconciliation

Afrique du Sud

1. *Vérité, réconciliation, réparation*, sous la direction de Barbara Cassin, Olivier Cayla et Philippe-Joseph Salazar, Seuil, Paris, 2004, 365 pages
2. Antje Krog, *La Douleur des mots*, Actes Sud, Arles, 2004, 404 pages
3. *Amnistier l'apartheid*, sous la direction de Desmond Tutu, Seuil, Paris, 2004, 352 pages,
4. Bucaille Lætitia, « Vérité et réconciliation en Afrique du Sud. Une mutation politique et sociale », *Politique étrangère* 2/2007 (Été), p. 313-325

Le dialogue social au Mali

1. SAMIR, Amin, "Paix, Sécurité Nationale et Régionale et Développement : quelques réflexions à partir de l'expérience africaine", *Afrique et Développement*, Vol. XII, no. 4, 1987.
2. Seydou Kamissoko, "Guide méthodologique de gestion et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles", Ded Mali, 2008.
3. Rapport OXFAM : Nord Mali: Le processus de paix et de réconciliation, Étude d'une démarche exemplaire, p. 20, Une publication d'OXFAM-UKI.
4. Rapport No. 44459-ML, Le Mali face au défi démographique, 30 juin 2009.
5. Odyle Hardy, « Touaregs du Mali : le pacte national, une solution originale », *Esprit*, 1992, Pp 183-188.
6. MARTY André, A propos de nos engagements à l'IRAM dans les zones de turbulence... Essai de réflexion et de propositions, IRAM, Paris, 1995.
7. Rapports de recherche OXFAM, *reconstruire la mosaïque* Perspectives pour de meilleures relations sociales après le conflit armé au Nord du Mali.
8. Bourgeot, « les sociétés touarègues, Nomadisme, identité, résistance », 1995.
9. <http://maliactu.net/zeidan-ag-sidalamine-ex-coordonnateur-du-mfua-le-pacte-national-est-lun-des-meilleurs-accords-de-la-sous-region/>
10. <http://www.senat.fr/rap/r12-513/r12-5134.html>